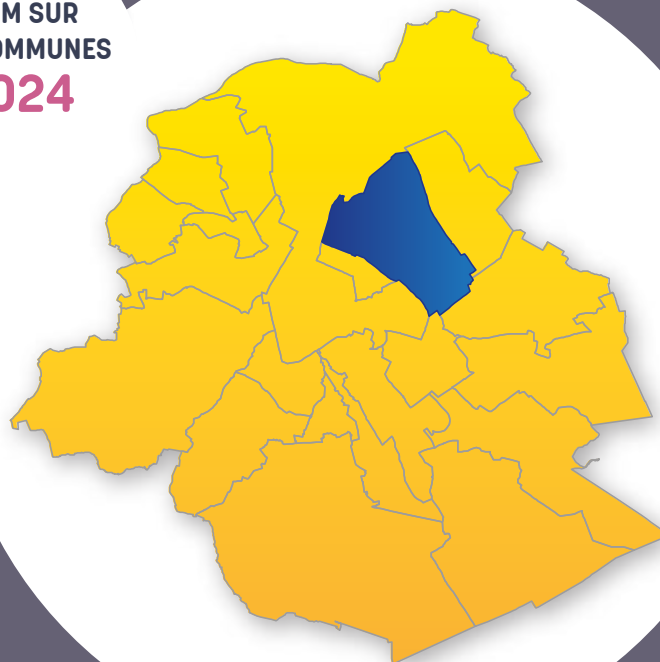


ZOOM SUR  
LES COMMUNES  
2024



**zoom sur**

**SCHAERBEEK**

**Réalisation**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de  
Bruxelles-Capitale

**Traduction**

SA Production

**Mise en page**

Nathalie DA COSTA MAYA

**Dépôt légal**

D/2023/9334/15

**Reproduction autorisée moyennant mention  
de la source**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse  
et Observatoire de la Santé et du Social  
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les  
communes : Schaerbeek, Région de Bruxelles-  
Capitale et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het  
Nederlands.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS****Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

[ibsa@perspective.brussels](mailto:ibsa@perspective.brussels)

<https://ibsa.brussels/>

**Observatoire de la Santé et du Social de  
Bruxelles-Capitale**

Marion ENGLERT [marion.englert@vivalis.brussels](mailto:marion.englert@vivalis.brussels)

Jonathan UNGER [jonathan.unger@vivalis.brussels](mailto:jonathan.unger@vivalis.brussels)

Sarah MISSINNE [sarah.missinne@vivalis.brussels](mailto:sarah.missinne@vivalis.brussels)

Peter VERDUYCKT [peter.verduyckt@vivalis.brussels](mailto:peter.verduyckt@vivalis.brussels)

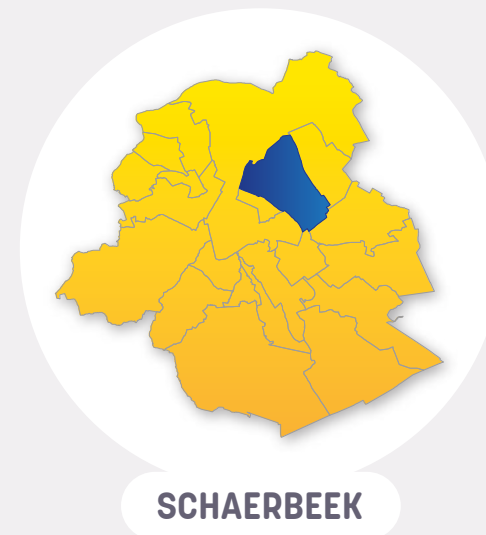
Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

[observat@vivalis.brussels](mailto:observat@vivalis.brussels)

[https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-  
communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-  
et-du-social-de-bruxelles-capitale](https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale)

**Éditrices responsables**

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

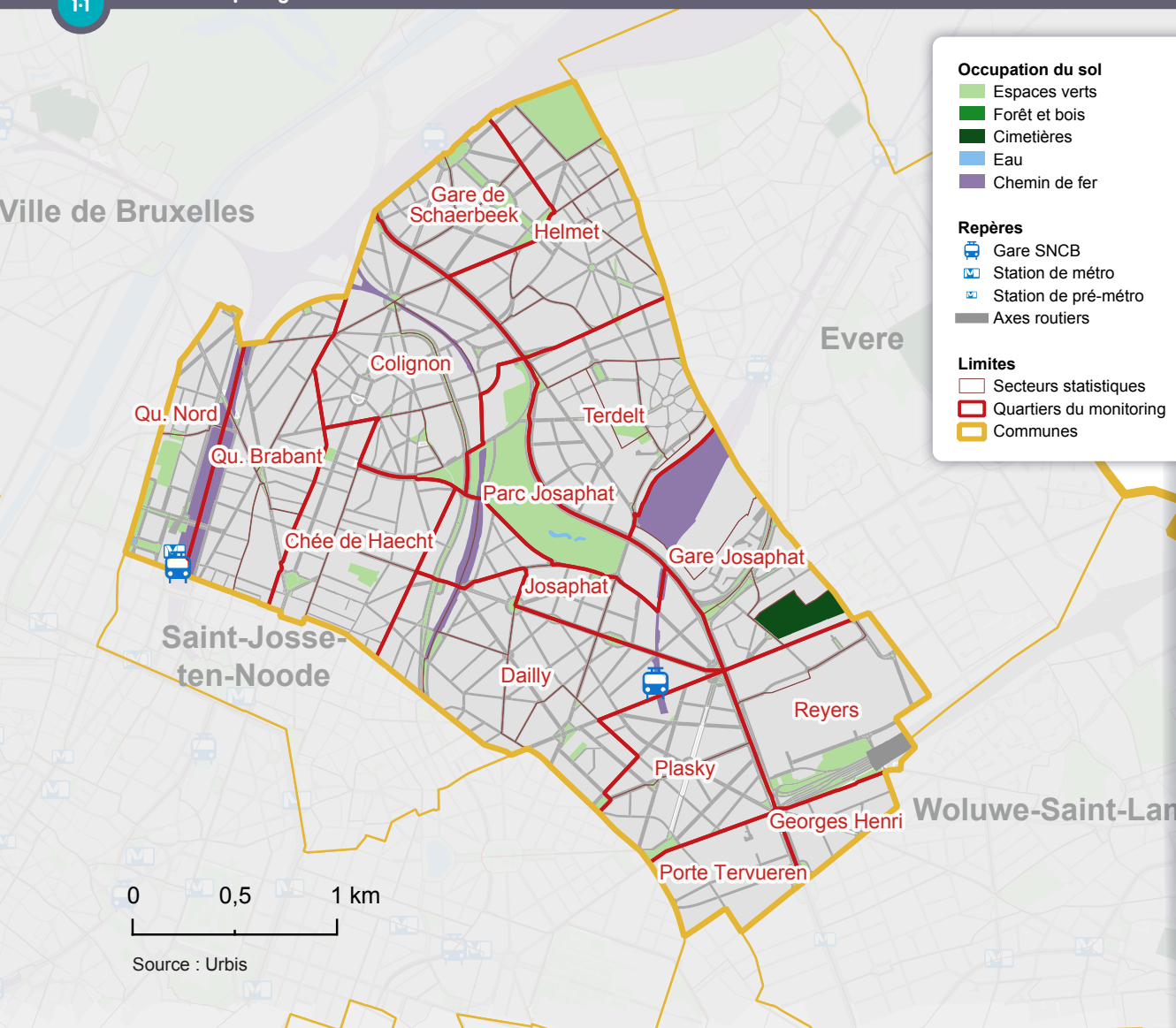


<b>1. SCHAERBEEK ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS</b>	<b>4</b>	<b>7. REVENUS</b>	<b>31</b>
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	31
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	6	7.2. Personnes vivant avec une allocation	35
1.3. Enjeux	8	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	36
<b>2. POPULATION</b>	<b>9</b>	<b>8. FINANCES COMMUNALES</b>	<b>37</b>
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	9	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	37
2.2. Évolution et mouvement de la population	10	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	37
2.3. Structure par âge et sexe	11	8.3. Investissements	39
2.4. Nationalités	13	<b>9. LOGEMENT</b>	<b>40</b>
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	40
<b>3. PETITE ENFANCE</b>	<b>16</b>	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	41
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	43
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	<b>10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>44</b>
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	44
<b>4. ENSEIGNEMENT</b>	<b>19</b>	10.2. Environnement	46
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	<b>11. SANTÉ</b>	<b>50</b>
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	50
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	52
<b>5. MARCHÉ DU TRAVAIL</b>	<b>22</b>	11.3. Prévention	55
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	56
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>57</b>
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	26	<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS</b>	<b>61</b>
5.4. Caractéristiques des salariés schaarbeekoïses	27	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>62</b>
<b>6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>	<b>28</b>		
6.1. Situation générale	28		
6.2. Les spécificités économiques schaarbeekoïses	28		
6.3. Migrations d'entreprises	30		

# 1. SCHAERBEEK ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune de Schaerbeek



## 1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL<sup>1</sup>

Schaerbeek (7,9 km<sup>2</sup>, 5 % du territoire régional) est une commune située au nord-est de la Région bruxelloise. Elle s'étend de la Gare du Nord au début de l'autoroute E40 (Bruxelles-Liège), près du boulevard Reyers. Au nord, la voie de chemin de fer et les installations de la gare de formation constituent la limite avec la Ville de Bruxelles (Laeken et Neder-Over-Heembeek). La commune est bordée à l'est par Evere et au sud par Woluwe-Saint-Lambert, Etterbeek, Bruxelles-Ville (du côté de Dailly et Pasky) et Saint-Josse-ten-Noode.

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**<sup>2</sup> et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune de Schaerbeek compte 15 quartiers, dont le parc Josaphat. Cinq de ces quartiers dépassent les limites communales et sont à cheval sur plusieurs communes, ce qui souligne la continuité du bâti urbain : le Quartier Brabant et Chaussée de Haecht (avec Saint-Josse-ten-Noode), le Quartier Nord (avec la Ville de Bruxelles et Saint-Josse-ten-Noode), Georges Henri (avec Woluwe-Saint-Lambert) et Porte de Tervueren (avec la Ville de Bruxelles, Woluwe-Saint-Lambert et Etterbeek).

<sup>1</sup> Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).

<sup>2</sup> Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

La densité de population à Schaerbeek (16 540 habitants/km<sup>2</sup>) est élevée sur l'essentiel du territoire, malgré quelques variations entre les [secteurs statistiques 2-1](#). La commune a un caractère principalement résidentiel. On y trouve certains noyaux commerciaux et, par endroit, des marques de son passé industriel. La commune se caractérise par un mélange de quartiers multiculturels, de quartiers populaires et de quartiers plus nantis.

L'urbanisation de Schaerbeek débute réellement à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, suite à la destruction des remparts de Bruxelles et la prolongation de la rue Royale, ainsi que la création de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Maline et de la gare du Nord à proximité immédiate de la commune. Entre 1846 et 1912, la commune passera de 6 000 à plus de 82 000 habitants.

La **structure paysagère et urbanistique** de Schaerbeek est variée et peut être globalement divisée en trois parties :

- l'ouest de Schaerbeek<sup>3</sup>
- le centre, le sud et l'est de Schaerbeek<sup>4</sup>
- le nord de Schaerbeek<sup>5</sup>.

### L'ouest de Schaerbeek

Cette partie de la commune est située dans la [première couronne](#), à l'ouest de la ligne de chemin de fer allant vers Schuman. L'ouest de Schaerbeek se compose de quatre quartiers populaires et densément peuplés : Quartier Brabant, Chaussée de Haecht, Colignon et Quartier Nord. Ce dernier abritant également la gare de Bruxelles-Nord, ainsi que des hautes tours de bureaux et quelques espaces verts.

L'ouest de Schaerbeek est la première partie de la commune à s'urbaniser, à partir de l'ancien noyau villageois autour de l'ancienne église Saint-Servais<sup>6</sup>. Cette zone était donc déjà largement urbanisée dans l'entre-deux-guerres. Ces quartiers plus anciens n'ont pas conservé leur vocation bourgeoise initiale. Des marques du passé industriel sont encore visibles aujourd'hui.

Une grande partie de l'ouest de Schaerbeek se caractérise par une présence importante de personnes de nationalité étrangère. C'est au cours de l'entre-deux-guerres que l'on constate les premières arrivées de populations immigrées. Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'immigrés (en grande partie issus du bassin méditerranéen à ce moment-là) augmente fortement, en particulier dans certains quartiers qui sont progressivement désertés par la population belge. Les populations immigrées se retrouvent progressivement concentrées dans les quartiers où leur faible pouvoir d'achat leur permet de vivre et où les propriétaires acceptent de leur louer des logements (de moins bonne qualité). Aujourd'hui encore, les

3 L'ouest de Schaerbeek fait ici référence aux quartiers Chaussée de Haecht, Quartier Nord, Quartier Brabant et Colignon.

4 Le centre, le sud et l'est de Schaerbeek fait référence ici aux quartiers Terdelt, Josaphat, Gare Josaphat, Parc Josaphat, Dailly, Plasky, Reyers, Georges Henri et Porte de Tervueren.

5 Le nord de Schaerbeek fait ici référence aux quartiers Gare de Schaerbeek et Helmet.

6 L'ancienne église Saint-Servais se trouvait dans le creux de l'actuelle avenue Louis Bertrand.

personnes issues de l'immigration plus récente se retrouvent souvent dans ces quartiers, qui font partie du [croissant pauvre](#) de la Région.

Les rues de l'ouest de Schaerbeek sont très animées, notamment la rue de Brabant – une rue commerçante très fréquentée et cosmopolite – ainsi que les abords de la place Liedts et de la chaussée de Haecht. Cette partie de la commune est également fréquentée par les étudiants de l'enseignement supérieur des écoles (Sint-Lukas/LUCA ou ISFSC).

Cette partie de la commune abrite un parc de logements varié comptant de nombreuses habitations plurifamiliales et beaucoup de grands immeubles. Depuis les expropriations réalisées dans les années 1960 dans le cadre du plan Manhattan et la démolition du vieux quartier qui s'en est suivie, le Quartier Nord est dominé par les tours de bureaux et attire chaque jour de nombreux navetteurs. La densité de bureaux y est en effet très élevée.

### Le centre, le sud et l'est de Schaerbeek

Cette zone de Schaerbeek reprenant toute la partie est de la commune au-delà de la ligne de chemin de fer vers Bruxelles-Schuman prolongée au nord par la chaussée d'Haecht, est située à cheval sur la limite (boulevard Lambermont et boulevard Auguste Reyers) entre la [première](#) et la [deuxième couronne](#). C'est au début du 20<sup>e</sup> siècle que le boulevard Lambermont est construit, le parc Josaphat inauguré et que de nouveaux quartiers, essentiellement bourgeois, se développent aussi bien vers Evere que vers le centre-ville (place des Bienfaiteurs). Toute cette partie de Schaerbeek continue à s'urbaniser dans les années 1930 et après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, elle est composée par des quartiers mixtes et plus nantis<sup>7</sup> abritant essentiellement des habitations unifamiliales et des petits immeubles de rapport. La densité du bâti et celle de population y sont généralement inférieures à celles observées dans l'ouest de Schaerbeek, à l'exception du quartier Dailly. Les espaces verts y sont relativement présents et la plupart des quartiers abritent des bâtiments de l'architecture Art Nouveau et Art Déco.

Cette partie de la commune comprend également le site de la RTBF, de la VRT et de RTL, formant un grand pôle audiovisuel sur un ancien site militaire.

### Le nord de Schaerbeek

Le [quartier](#) Gare de Schaerbeek, résidentiel, est situé entre le boulevard Lambermont, la gare de Schaerbeek et l'avenue Demolder. Les larges avenues et places avec des espaces verts confèrent à une partie du quartier un caractère aéré. Les squares situés le long de l'avenue Huart Hamoir forment les espaces verts de la zone. Le parc de logements se compose de nombreuses maisons de maître, souvent en location. Récemment, la gare et la place Princesse

7 Les quartiers les plus nantis sont Plasky, Porte de Tervueren (à cheval sur Schaerbeek, Ville de Bruxelles, Woluwe-Saint-Lambert et Etterbeek) et Georges Henri (à cheval sur Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert).

Elisabeth ont été rénovées, un musée et un hôtel y ont ouvert leurs portes et quelques avenues ont été réaménagées.

Le **quartier** animé d'Helmet est le second noyau villageois historique de la commune<sup>8</sup>, lui aussi déjà largement urbanisé dans l'entre-deux-guerres. Ce quartier présente des spécificités propres, notamment par l'activité commerciale locale importante. Il fait partie de la **deuxième couronne** du nord-est mais est densément peuplé. Le parc de logements est mixte, mélange de petites maisons de rangée, d'habitations bel-étage, de logements sociaux et d'immeubles d'appartements de hauteurs variées qui ont été construits pendant et après l'entre-deux-guerres. Le long de la chaussée d'Helmet, on trouve davantage de maisons de maître.

### Caractéristiques du bâti en général et logement social

À Schaerbeek, une partie relativement importante du parc de logements est ancienne : près de la moitié des logements ont été construits avant 1920 (une proportion plus élevée qu'à l'échelle de la Région).

On recense 5 logements sociaux pour 100 ménages à Schaerbeek, une proportion plus faible qu'à l'échelle de la Région (7 pour 100). Cependant, certains quartiers présentent un ratio plus élevé de logements sociaux, comme Reyers, Helmet et Terdel.

## 1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

### Profil démographique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Schaerbeek comptait 130 690 habitants, soit 11 % de la **population** régionale. Schaerbeek est la deuxième commune la plus peuplée de la Région. Si la commune a connu une croissance démographique supérieure à celle de la Région bruxelloise entre les années 1990 et les années 2010, la croissance s'est ralentie depuis. La commune connaît même une diminution de sa population ces dernières années, qui a débuté avant la crise du Covid.

Depuis de nombreuses années, Schaerbeek est parmi les communes avec le **solde naturel** le plus élevé, et ce tant en nombre absolu que rapporté à la population. Le **taux de natalité**, encore supérieur au taux régional, est toutefois en baisse depuis plusieurs années, comme pour la Région. La diminution est néanmoins plus forte à Schaerbeek. L'indicateur conjoncturel de fécondité reste supérieur à celui de la Région. Le **taux de mortalité** est, quant à lui, plus faible que celui de la Région, ce qui s'explique en partie par la structure par âge de la population.

Le **solde migratoire** international de la commune est positif chaque année entre 2012 et 2021 : le nombre de personnes qui viennent de l'étranger et s'installent à Schaerbeek est donc

supérieur au nombre de personnes qui quittent cette commune pour s'installer à l'étranger. À l'inverse, au cours de la même période, le solde migratoire interne est négatif, et tend même à le devenir de plus en plus : on recense annuellement moins de personnes qui viennent d'une autre commune belge pour habiter à Schaerbeek que de personnes qui quittent la commune pour habiter ailleurs en Belgique.

La population de Schaerbeek est plus jeune que la population de la Région dans son ensemble, avec un **âge** moyen de près de 36 ans en 2022. La proportion de personnes âgées (65 ans et plus) y est plus faible que dans l'ensemble de la Région (10 % contre 13 % en Région bruxelloise).

Les **couples avec enfants** et les **familles monoparentales** sont, en proportion, légèrement plus nombreux à Schaerbeek qu'à l'échelle de la Région. À l'inverse, les personnes isolées sont moins nombreuses. Si la proportion d'isolés est en général plus faible, certains **secteurs statistiques**, notamment à l'est de la commune, en comptent toutefois un nombre important, comme par exemple les secteurs RTBF, Opale ou Linthout.

La part de personnes de **nationalité** non belge à Schaerbeek est similaire à la situation régionale. Par contre, les nationalités des personnes étrangères de la commune sont différentes : ils sont plus fréquemment ressortissants d'un pays de l'**UE-13** et de la Turquie, et moins fréquemment issus de l'**UE-14 (hors Belgique)** qu'au sein de la Région. Aujourd'hui, les Bulgares et les Roumains sont les personnes non belges les plus nombreuses de la commune. Leur nombre a par ailleurs fortement augmenté au cours des dix dernières années, à la différence des Marocains, dont le nombre a diminué. La communauté syrienne a par ailleurs également augmenté fortement depuis 2015.

### Profil socioéconomique

Le **revenu** équivalent médian après impôt par habitant est plus faible à Schaerbeek que pour la Région. Les catégories de revenus faibles sont surreprésentées dans la commune. Néanmoins, la commune connaît des inégalités sociales comparables à celles de la Région. Ces inégalités s'inscrivent dans l'espace : le niveau socio-économique des habitants de l'ouest de la commune est largement inférieur à celui des habitants de l'est. L'évolution des revenus est néanmoins globalement positive à Schaerbeek, même s'il faut garder à l'esprit que ces évolutions peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution des caractéristiques de ces populations en mouvement.

La proportion de la population qui vit d'un **revenu d'intégration sociale** ou d'une allocation de remplacement est légèrement supérieure à Schaerbeek que dans la Région. Plus spécifiquement, Schaerbeek est la deuxième commune avec le plus de bénéficiaires d'un RIS rapportés à la population (pour les 18-64 ans).

<sup>8</sup> Rattaché à la commune de Schaerbeek lors de la création de celle-ci en 1795, le hameau d'Helmet faisait partie à l'origine de la paroisse Saint-Vincent d'Evere.

Le **taux d'activité** de Schaerbeek est un peu plus faible qu'en Région bruxelloise, ce qui est dû à la situation particulière des femmes. En effet, les femmes schaerbeekoises sont relativement moins nombreuses à se présenter sur le marché du travail que celles de la Région. Par ailleurs, les jeunes de la commune présentent un taux d'activité supérieur à celui de la Région (ce qui peut s'expliquer par une plus faible tendance à prolonger les études) et un taux de chômage supérieur.

Tous âges confondus, 19 % des actifs sont au **chômage** dans la commune, contre 16 % en Région bruxelloise. Les demandeurs d'emploi inoccupés présentent un profil moins diplômé, un peu moins féminin et moins âgé par rapport à la Région. Par ailleurs, les demandeurs d'emploi de la commune sont plus fréquemment de nationalité étrangère qu'au sien de la Région.

En termes d'**emploi intérieur**, parmi les personnes qui travaillent sur le territoire communal (quel que soit leur lieu de résidence), les indépendants sont surreprésentés parmi les travailleurs par rapport à la situation régionale. Par ailleurs, le secteur de l'information et de la communication est largement surreprésenté en termes de nombre de postes de travail à Schaerbeek. En effet, la commune héberge plusieurs sièges et bureaux d'entreprises dans ces secteurs, essentiellement localisés à proximité du boulevard Reyers ou dans le quartier Nord.

Le solde migratoire d'**entreprises** est négatif pour la commune, qui présente d'ailleurs le deuxième solde le plus négatif de la Région. Le solde est particulièrement négatif pour le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Environ 23 % des naissances ont lieu dans un ménage sans revenu du travail, un pourcentage non négligeable, mais toutefois de l'ordre de celui de la Région (21 %). Concernant l'**accueil de la petite enfance**, malgré une augmentation du taux de couverture sur les dix dernières années, la commune ne présente encore qu'une place pour trois enfants de moins de trois ans, soit une valeur inférieure à la valeur régionale.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les jeunes de la commune sont un peu moins fréquemment inscrits dans la filière générale que l'ensemble des élèves de la Région. Les jeunes suivant la filière professionnelle sont par contre proportionnellement plus nombreux qu'au niveau régional. Si le **retard scolaire** est plus important qu'au sein de la Région, il concerne près d'un jeune sur quatre dans le secondaire.

Schaerbeek compte moins de logements sociaux, rapportés au nombre de ménages de la commune, qu'au niveau régional. Par contre, la commune accueille un nombre important de logements loués via des AIS pour 100 ménages (le troisième de la Région). Si les loyers sont inférieurs à la Région, les prix de vente des **maisons et appartements** sont par contre aussi élevés à Schaerbeek qu'au niveau de la Région.

En ce qui concerne les **finances communales**, le budget ordinaire de la commune de Schaerbeek est à l'équilibre sur la période 2015-2019. Tant les recettes que les dépenses par habitant ont été plus faibles que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises. Les fonds et dotations constituent une source importante de revenus pour Schaerbeek. La deuxième source de revenus la plus importante de la commune est liée au précompte immobilier, mais la part de ces revenus dans les recettes ordinaires de la commune est un peu plus faible que celle des 19 communes, ce qui peut s'expliquer en partie par une densité de bureaux un peu plus faible. Enfin, la part de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans les recettes totales de la municipalité est légèrement inférieure à celle de l'ensemble des 19 communes. Ceci s'explique par un taux d'imposition additionnel faible, mais aussi par le profil socio-économique des habitants de la commune.

À Schaerbeek, 46 % des ménages ont au moins une voiture. Le degré de **motorisation** de la population schaerbeekoise est donc similaire à celui de la Région. La part de ménage disposant d'une voiture de société est légèrement inférieure à Schaerbeek à ce que l'on observe au niveau régional (7 % contre 8 %). L'offre de voitures partagées **Cambio** est supérieure à la moyenne régionale.

La commune de Schaerbeek est en moyenne **moins verte** que la Région dans son ensemble. Si la part du territoire constituée d'espaces verts et récréatifs accessibles au public est plus beaucoup plus faible à Schaerbeek qu'au sein de la Région, la part du territoire considéré comme carencé en espaces verts accessibles est similaire à celle de la Région. Ceci s'explique par la relativement bonne répartition des espaces verts dans la commune. Les espaces verts de la commune sont par contre potentiellement fort fréquentés, puisque la superficie d'espace vert rapportée à la population est faible.

## Santé des habitants

En moyenne, l'état de santé des Schaerbeekoises ne se distingue pas fortement de la situation régionale, même si la situation des hommes est moins favorable. L'**espérance de vie et la mortalité prématurée** sont ainsi aussi élevées à Schaerbeek qu'au sein de la Région pour les femmes, mais l'espérance de vie est un peu plus faible (et la mortalité prématurée, plus élevée) pour les hommes de la commune que pour les hommes de l'ensemble de la Région. En matière de recours aux dispositifs de **prévention** ou de **dépistage** également, Schaerbeek ne se distingue pas fortement de la Région dans son ensemble.

Par ailleurs, des inégalités de santé s'observent au sein de la commune, notamment en ce qui concerne la prévalence du diabète, beaucoup plus importante dans les quartiers les plus pauvres que dans les quartiers plus aisés.

### 1.3. ENJEUX

#### Une population précarisée concentrée dans une partie de la commune

Schaerbeek accueille une population diversifiée. Si certains quartiers de la commune accueillent des populations relativement aisées, d'autres accueillent des populations qui cumulent un ensemble de difficultés : accès à l'emploi, revenus faibles, logements mal adaptés, etc.

À cet égard, les adolescents et les jeunes adultes constituent une population particulièrement fragilisée : le retard scolaire est important, le taux de chômage est supérieur à la celui de la Région et un jeune adulte sur cinq doit bénéficier d'un RIS.

Par ailleurs, si les données globales relatives aux migrations internationales (nombre d'immigrations internationales pour 1000 habitants, solde migratoire international) ne singularisent pas la commune, certaines communautés connaissent un accroissement important à Schaerbeek. La commune a ainsi connu une croissance spectaculaire du nombre de Bulgares, de Roumains et de Syriens. Une partie de ces ressortissants appartiennent à des groupes (Roms, Doms...) qui rencontrent des difficultés particulières (accès au logement, au travail, inscriptions scolaires...), parfois encore insuffisamment prises en compte.

#### La prise en charge de la petite enfance

Malgré une réduction du taux de natalité et de la part des jeunes enfants dans la population schaarbeekoise, la commune se singularise encore par une population plus jeune que celle de la Région.

Le taux de couverture de l'accueil de la petite enfance de la commune est faible, puisqu'il n'existe qu'une place d'accueil pour trois enfants. Si on ne considère que les places accessibles à tous (c'est-à-dire dont le coût est fonction des revenus des parents), le taux de couverture baisse encore, et Schaerbeek est la deuxième commune la moins bien équipée en la matière.

Cette situation prend place dans un contexte où près d'une naissance sur cinq dans la commune survient dans un ménage composé d'une femme seule, et près d'une naissance sur quatre survient dans un ménage sans revenus du travail. Cela témoigne de la fragilité de certaines de ces familles.

#### Des développements urbains prévus

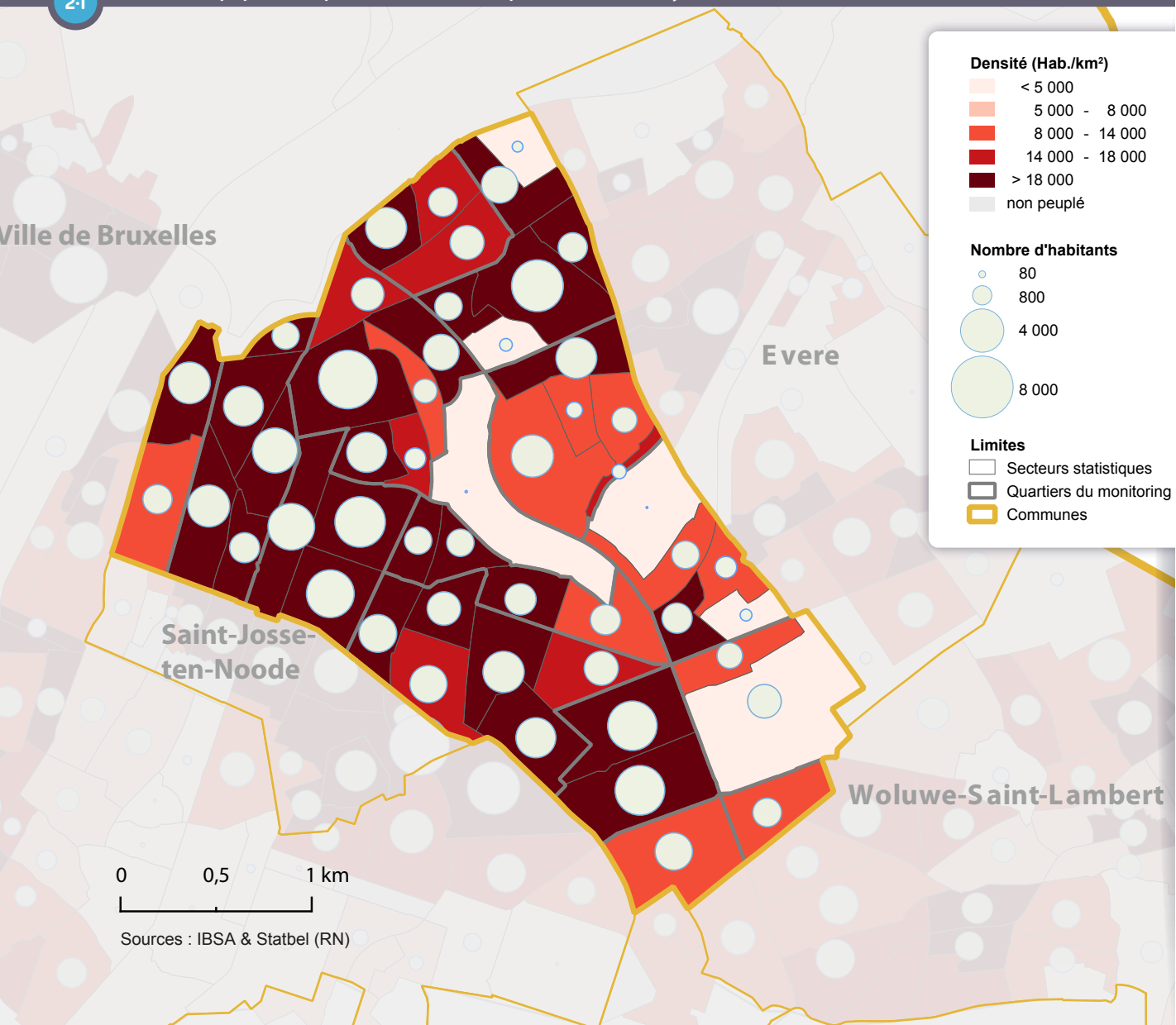
Plusieurs projets de rénovation urbaine d'envergure concernent la commune (PAD Reyers, PAD Josaphat, CRU Stephenson-Reine, CQD petite Colline). Ces projets recèlent des potentialités importantes de réponse à des besoins identifiés : création d'espaces verts, création de services collectifs, création de logements accessibles, etc. Il peut exister certaines tensions entre types de besoins, par exemple entre besoins de logements abordables et besoin d'espaces verts ou de maintien de la diversité.



# 2. POPULATION

2-1

Densité de population par secteur statistique, Schaerbeek, 1<sup>er</sup> janvier 2021



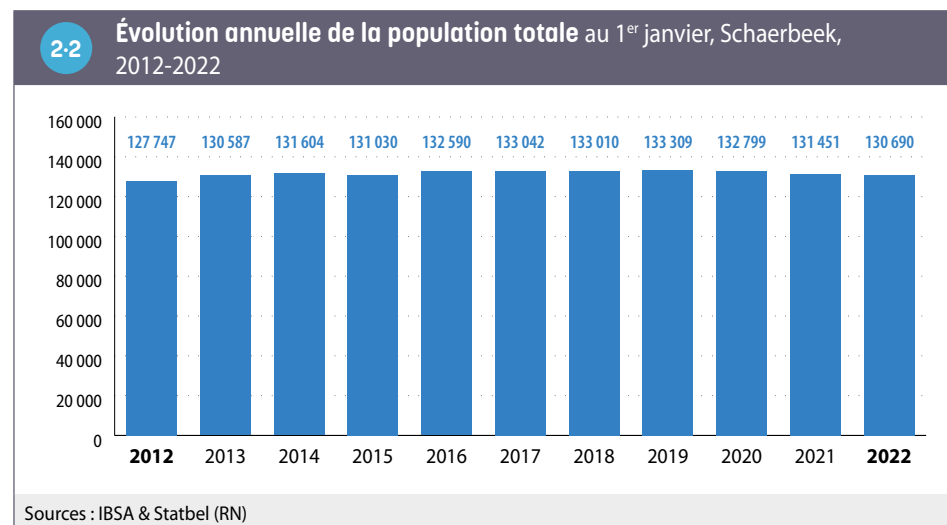
## 2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune de Schaerbeek compte officiellement 130 690 habitants, soit 11 % de la population en Région bruxelloise. Il s'agit de la deuxième commune la plus peuplée de la Région, derrière la Ville de Bruxelles. Par ailleurs, il s'agit d'une commune où la densité de la population est élevée : avec 16 540 habitants par km<sup>2</sup>, elle est la quatrième commune la plus dense de la Région (où la densité moyenne est de 7 528 habitants au km<sup>2</sup>).

Cette densité moyenne communale masque la présence de situations variables au sein du territoire schaarbeekois <sup>2-1</sup>. Néanmoins, les secteurs peu peuplés (moins de 5 000 habitants/km<sup>2</sup>) sont constitués majoritairement d'espaces non-bâti (notamment le parc et la friche Josaphat) ou accueillent des fonctions non-résidentielles (pôle audio-visuel, hôpital). Mis à part ces secteurs peu peuplés, la densité est partout supérieure à la moyenne régionale. Plus d'un Schaerbeekois sur deux (57 %) vit dans un secteur où la densité de population est supérieure à 20 000 habitants au km<sup>2</sup>, alors que ce n'est le cas que de 29 % de la population régionale.

## 2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Alors que la croissance démographique avait été précédemment importante et supérieure à celle de la Région, entre janvier 2012 et janvier 2022, la population de Schaerbeek a augmenté à un rythme nettement plus faible que la Région (+2 % contre +7 % au niveau régional) <sup>2-2</sup>. Schaerbeek est la troisième commune bruxelloise où la population a le moins progressé sur les dix dernières années. Ceci s'explique en partie par une diminution de la population entre 2019 et 2022.



Au cours de l'année 2021, la population de Schaerbeek a légèrement diminué (- 0,6 % contre +0,2 % au niveau régional).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs

**2-3** :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** (pour 1 000 habitants) est positif à Schaerbeek (8,9 ‰), le nombre de naissances (1 932) étant largement supérieur au nombre de décès (769). Le solde naturel de la commune est nettement supérieur à celui de la Région (5,6 ‰) <sup>2-3</sup>. Schaerbeek est la commune avec le solde naturel le plus élevé de la Région.

Comme dans les autres communes bruxelloises en 2021, le **solde migratoire interne** est négatif à Schaerbeek. Le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Schaerbeek (7 914) est donc moins élevé que le nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (11 844) en 2021. En proportion de la population, ce solde est nettement plus négatif à Schaerbeek qu'au sein de la Région. La commune est d'ailleurs la deuxième commune bruxelloise avec le solde migratoire interne le plus négatif, derrière Saint-Josse.

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Schaerbeek (4 653) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Schaerbeek pour s'installer à l'étranger (2 866)<sup>9</sup>. Ce solde pour 1 000 habitants est toutefois légèrement inférieur à Schaerbeek (13,6 ‰) en comparaison avec la Région bruxelloise dans son ensemble (13,9 ‰).

**2-3** Mouvement de la population en 2021

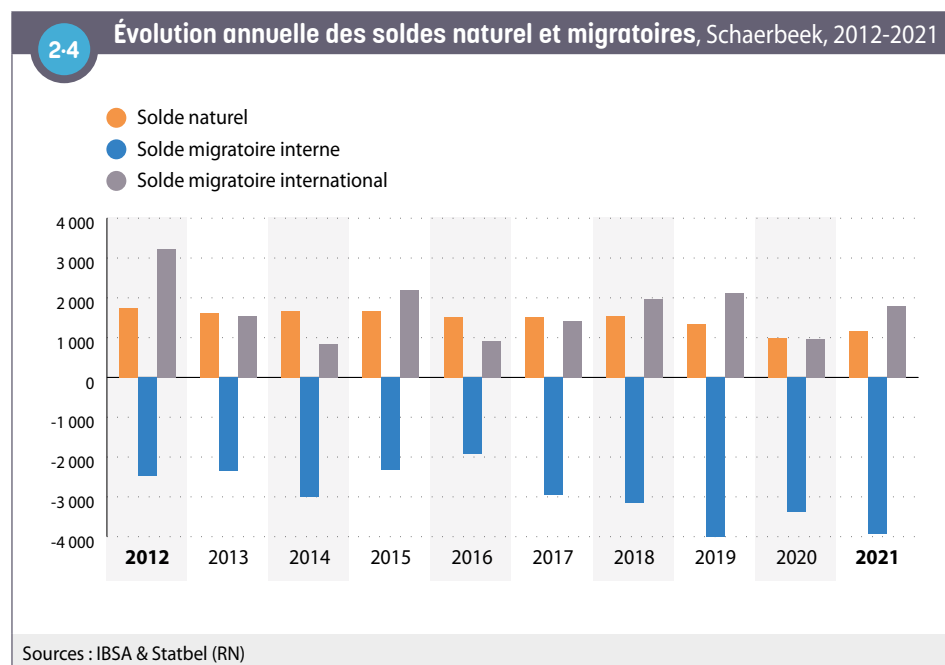
	Schaerbeek		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
<b>Mouvement naturel</b>				
Naissances	1 932	14,7 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	769	5,9 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	1 163	8,9 ‰	6 841	5,6 ‰
<b>Mouvement migratoire interne</b>				
Entrées	7 914	60,4 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	11 844	90,4 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-3 930	-30,0 ‰	-21 051	-17,2 ‰
<b>Mouvement migratoire international</b>				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	4 653	35,5 ‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	1 504	11,5 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	2 866	21,9 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	478	3,6 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	1 787	13,6 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	1 026	7,8 ‰	9 327	7,6 ‰
<b>Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)</b>				
Croissance annuelle de la population	-761	-0,6 %	2 667	0,2 %
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et le 1 <sup>er</sup> janvier 2022)		0,2 %		0,7 %

Sources : IBSA & Statbel (RN)  
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante).

<sup>9</sup> Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

Ainsi, à Schaerbeek, le solde naturel et le solde migratoire international sont positifs et permettent de compenser le solde migratoire interne négatif. Le rôle joué par le solde migratoire est à cet égard plus important que celui joué par le solde naturel.

Les dynamiques démographiques varient dans le temps à Schaerbeek. Si le solde naturel est positif chaque année depuis 2012, il a néanmoins tendance à diminuer. Le solde migratoire international a été positif mais est plus fluctuant. Le solde migratoire interne a été négatif chaque année depuis 2012, mais lui aussi avec des intensités variables. Mis à part en 2020 (en lien avec la crise du Covid, cf infra), il devient de plus en plus négatif depuis 2016 <sup>2.4</sup>.



## Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent, mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle, car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, cette dernière ne sera pas enregistrée dans les Bulletins de naissance, mais sera bien inscrite au Registre national. En 2019, on dénombre davantage de naissances dans les Bulletins (2 107) que dans le Registre de population officielle (2 089) à Schaerbeek (soit une différence relative de 1 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, contre 3 % à l'échelle de la Région).

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 1 782 personnes ont reçu une **aide médicale urgente (AMU)** du CPAS à Schaerbeek<sup>10</sup>, soit 12 % des AMU octroyées en Région bruxelloise. En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion de bénéficiaires de l'AMU à Schaerbeek (1,4 %) est légèrement plus élevée que la proportion régionale (1,2 %). Au vu de ces indications, la population sans-papier semble assez présente sur le territoire de Schaerbeek, dans une proportion similaire à celle de la Région<sup>11</sup>.

## 2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la structure d'âge de la population à Schaerbeek se distingue de la structure d'âge de la population régionale. La population y est en effet encore plus jeune : l'âge moyen y est plus faible (36 ans contre 38 ans pour la Région) <sup>2.6</sup> ; les moins de 18 ans sont, en proportion, un peu plus nombreux (24 % contre 22 % pour la Région) ; les personnes âgées de 65 ans et plus sont un peu moins présentes (10 % de la population de la commune contre 13 % de la population régionale) <sup>2.5</sup>. En 2022, Schaerbeek est la quatrième commune avec la plus grande proportion de 0-17 ans dans sa population, et la troisième avec la plus faible part de plus de 65 ans.

<sup>10</sup> Source : SPP Intégration sociale.

<sup>11</sup> Selon une estimation du KCE (2015), la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %.

Entre 2012 et 2022, la structure d'âge a toutefois légèrement évolué dans le sens d'un vieillissement de la population : la part des moins de 18 ans a diminué (-1 point de pourcentage) et celle des 65 ans et plus est restée stable (2.5). L'âge moyen a augmenté d'un an, alors qu'il est resté le même pour la Région dans son ensemble (2.6).

Le coefficient de séniorité (80+/65+) a quant à lui diminué entre 2012 et 2022, à l'instar de celui de la Région : les personnes très âgées représentent en 2022 une part plus réduite des personnes de 65 ans et plus que dix ans auparavant. Au regard de la situation régionale, le coefficient de séniorité de Schaerbeek apparaît faible (2.6).

À Schaerbeek, comme dans la très large majorité des communes bruxelloises, le rapport de masculinité est inférieur à 100 (2.6) : il y a moins d'hommes que de femmes dans la commune. Néanmoins, ce rapport (98,6) est supérieur à celui de la Région (96,5).

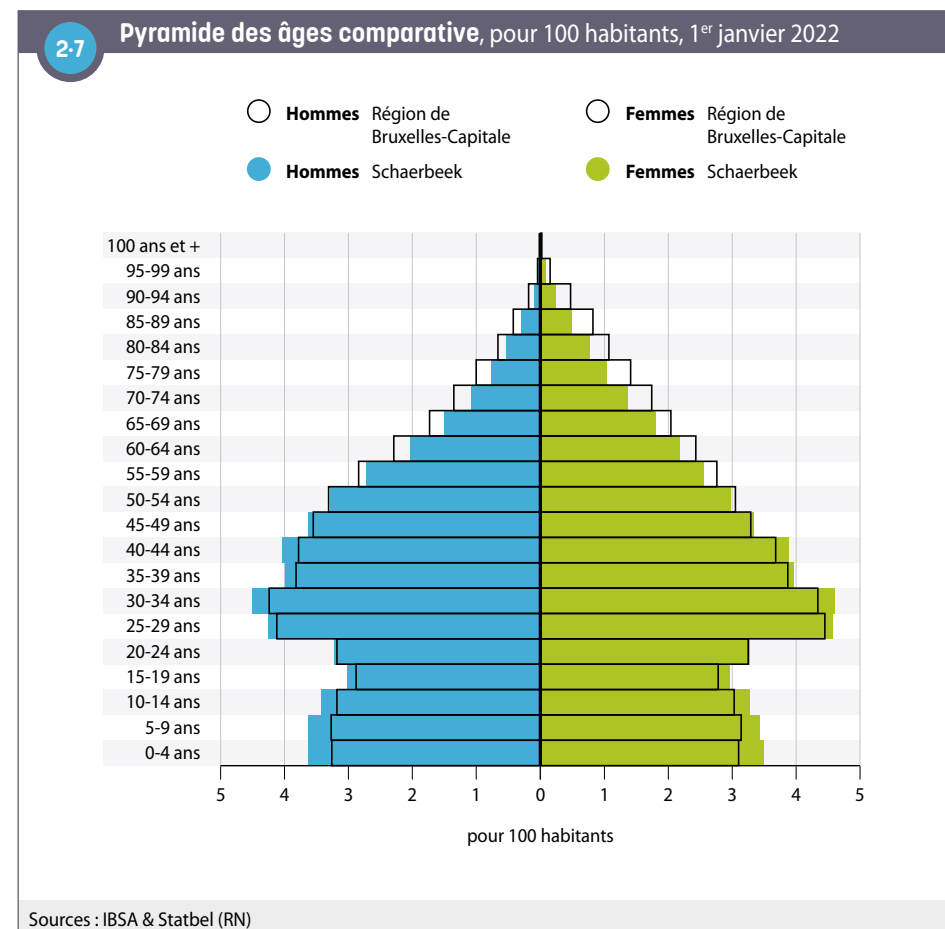
2.5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et 2022							
	Schaerbeek				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	32 428	25,4	31 983	24,5	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	82 378	64,5	85 527	65,4	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	12 941	10,1	13 180	10,1	153 716	13,5	160 116	13,1
<b>Total</b>	<b>127 747</b>	<b>100</b>	<b>130 690</b>	<b>100</b>	<b>1 138 854</b>	<b>100</b>	<b>1 222 637</b>	<b>100</b>

Sources : IBSA & Statbel (RN)

2.6	Indicateurs de structure de la population, 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et 2022			
	Schaerbeek		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	34,6	35,6	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	33,7	34,9	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	35,5	36,3	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	29,4	25,1	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	97,5	98,6	94,3	96,5

Sources : IBSA & Statbel (RN)

La première pyramide des âges comparative (2.7) illustre la surreprésentation des 0-14 ans et des 25-45 ans, mais aussi la sous-représentation des plus de 55 ans dans la population schaarbeekoise en comparaison avec la population régionale. Contrairement à d'autres communes jeunes de la Région (Anderlecht, Molenbeek entre autres), Schaerbeek ne connaît pas de sous-représentation des jeunes adultes (25-39 ans).



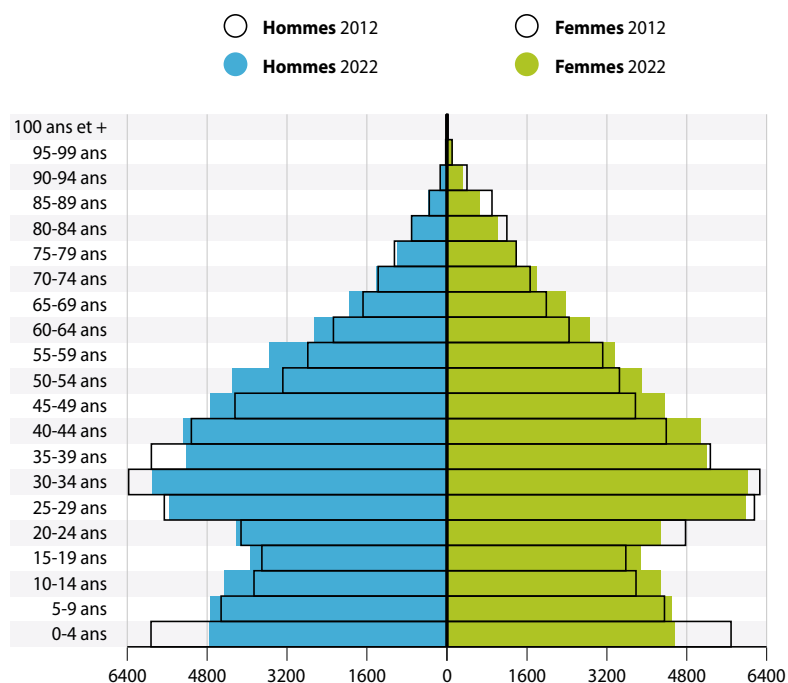
L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 <sup>2-8</sup> montre que la population schaarbeekoise a connu des changements. Le nombre d'enfants de moins de 4 ans a fortement diminué (voir aussi chapitre <sup>3</sup>, Petite Enfance) alors que le nombre d'enfants plus âgés et le nombre d'adolescents augmentent (5-19 ans). Le nombre de jeunes adultes (20-40 ans) diminue légèrement, surtout aux âges plus jeunes pour les femmes (20-29 ans) contrairement aux hommes (30-39 ans). La population de 40 ans et plus a augmentée à l'exception des personnes âgées (à partir de 75 ans).

## 2.4. NATIONALITÉS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 48 910 personnes (37 % de la population de Schaerbeek) sont de nationalité étrangère – une proportion en croissance (34 % en 2012), et qui n'est que légèrement supérieure à la situation régionale (36 % en 2022). Entre 2012 et 2022, la population non-belge a augmenté moins rapidement dans la commune qu'au sein de la Région.

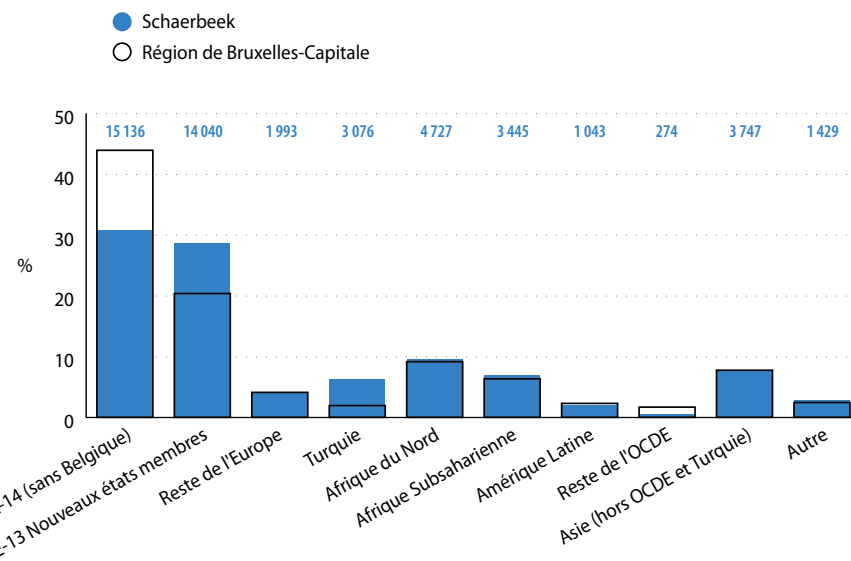
Parmi les habitants de nationalité étrangère, 31 % sont ressortissants de pays de l'UE-14 (hors Belgique). Il s'agit d'une proportion inférieure à ce qui s'observe dans la Région (44 %) <sup>2-9</sup>. Les ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne (UE-13), qui constituent 29 % de la population étrangère de la commune, sont, eux, sous-représentés par rapport à la situation régionale (20 % des étrangers). Enfin, le nombre de ressortissants turcs est également surreprésentés dans la commune. La commune accueille en effet plus du tiers de l'ensemble des Turcs de Bruxelles.

**2-8** Pyramide des âges comparative, Schaerbeek, 1<sup>er</sup> janvier 2012 et 2022



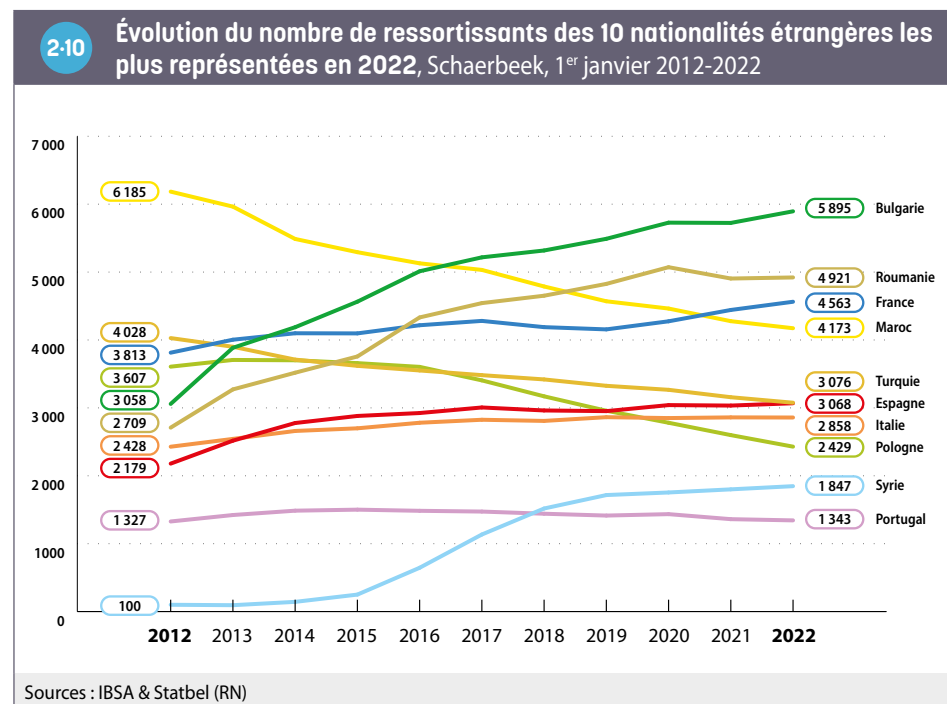
Sources : IBSA & Statbel (RN)

**2-9** Répartition de la population de nationalité étrangère par groupe de nationalités, 1<sup>er</sup> janvier 2022

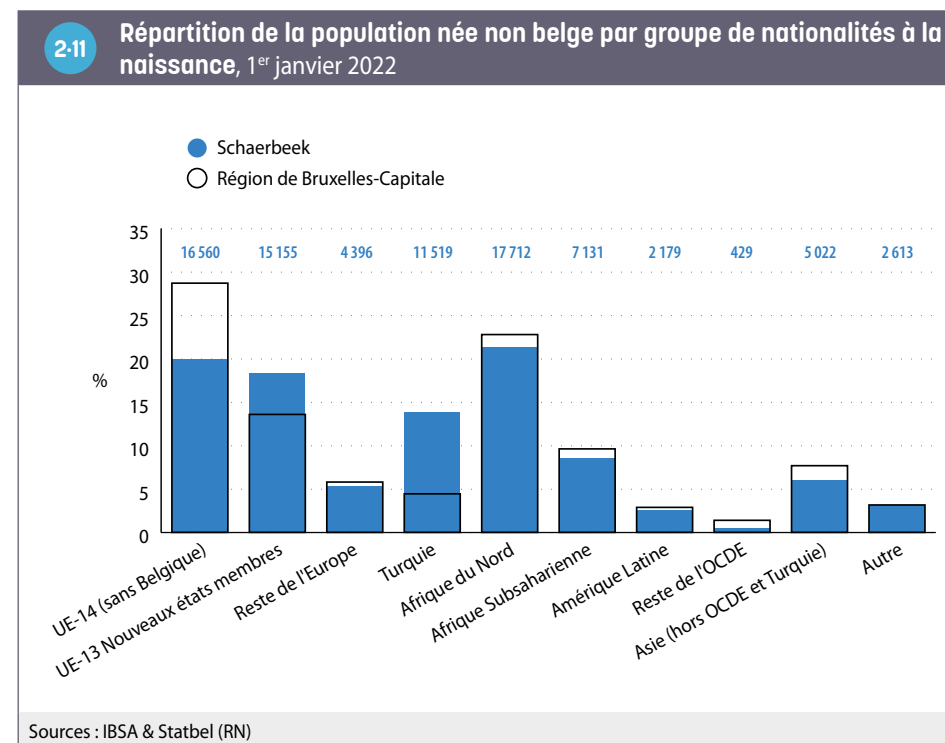


Sources : IBSA & Statbel (RN)

Parmi les personnes de nationalité étrangère, les Bulgares sont les plus représentés à Schaerbeek en 2022 : ils constituent près d'un habitant non-belge sur 8 (12 %). Leur présence s'est accrue dans la commune : leur nombre a été multiplié par près de deux entre 2012 et 2022 (2-10). Les Roumains constituent le deuxième groupe de personnes non-belges de la commune (10 % des étrangers), également en augmentation. Les Français, troisième groupe de ressortissants étrangers de la commune, ont également vu leur nombre progresser, au contraire des Marocains et des Turcs, dont le nombre a baissé. Entre 2012 et 2022, le nombre de Marocains a baissé de 32 % dans la commune. Schaerbeek accueille une communauté syrienne importante. Près d'un Syrien sur cinq installé dans la Région vit à Schaerbeek. Leur nombre dans la commune a été multiplié par 18 entre 2012 et 2022, une augmentation qui a surtout eu lieu entre 2015 et 2019. La guerre en Syrie, débutée en 2011<sup>12</sup>, est bien entendu la cause de l'augmentation du nombre de ces ressortissants sur le territoire de la Région, notamment à Schaerbeek.



Il faut garder à l'esprit que l'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 37 % des Schaerbeekois n'ont pas la nationalité belge en 2022, 63 % ne l'avaient pas à la naissance. Une partie importante de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, par exemple, il y a près de quatre fois plus de Schaerbeekois nés avec une nationalité d'Afrique du Nord (17 712 personnes) qu'il n'y a de personnes avec une nationalité nord-africaine (4 727 personnes). Les personnes nées avec la nationalité turque sont surreprésentées à Schaerbeek par rapport à la situation régionale, de même que les personnes nées avec une nationalité d'un pays de l'UE-13 (2-11).



12 Ce conflit s'est traduit par une augmentation importante des premières demandes d'asile de ressortissants syriens en 2015. Cette augmentation a conduit à la saturation des dispositifs d'accueil et à la « crise de l'accueil » de 2015.

## 2.5. MÉNAGES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Schaerbeek compte 55 955 ménages privés. Entre 2012 et 2022, le nombre de ménage est resté relativement stable (96 ménages de moins, soit une diminution de 0,2 %). La taille moyenne des ménages à Schaerbeek est aujourd'hui de 2,32 personnes, soit une taille supérieure à celle pour la Région (2,15). La taille moyenne des ménages schaerbeekois a augmenté entre 2012 et 2019 et diminue depuis.

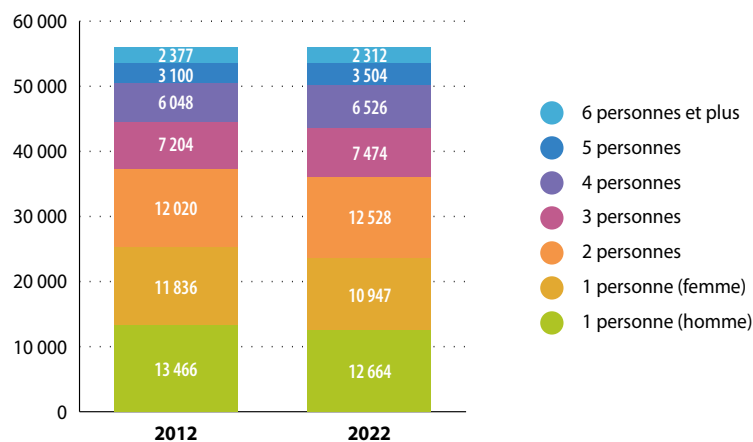
Entre 2012 et 2022, le nombre de ménages d'isolés (hommes ou femmes) a diminué. À l'exception des grands ménages de 6 personnes et plus, les autres ménages ont augmenté **2-12**. Les ménages de deux personnes ont augmenté davantage à Schaerbeek qu'au sein de la Région. Les autres ménages (de trois, quatre ou cinq personnes) ont par contre augmenté moins vite dans la commune **2-12**.

À Schaerbeek, la proportion de personnes isolées parmi les ménages (42 %) est inférieure à celle de la Région (47 %) **2-13**. À l'inverse, les familles monoparentales et les couples avec enfant(s) sont surreprésentés dans la commune, toujours par rapport à la situation régionale.

2-13	Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1 <sup>er</sup> janvier 2022			
	Schaerbeek		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	23 445	41,9	263 886	46,8
Couples sans enfant	7 807	14,0	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	15 003	26,8	131 805	23,4
Familles monoparentales	7 367	13,2	65 482	11,6
Autres	2 333	4,2	21 365	3,8
<b>Total</b>	<b>55 955</b>	<b>100</b>	<b>563 882</b>	<b>100</b>

Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-12 Évolution du nombre de ménages privés par taille, Schaerbeek, 1<sup>er</sup> janvier 2012 et 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

# 3. PETITE ENFANCE

## 3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

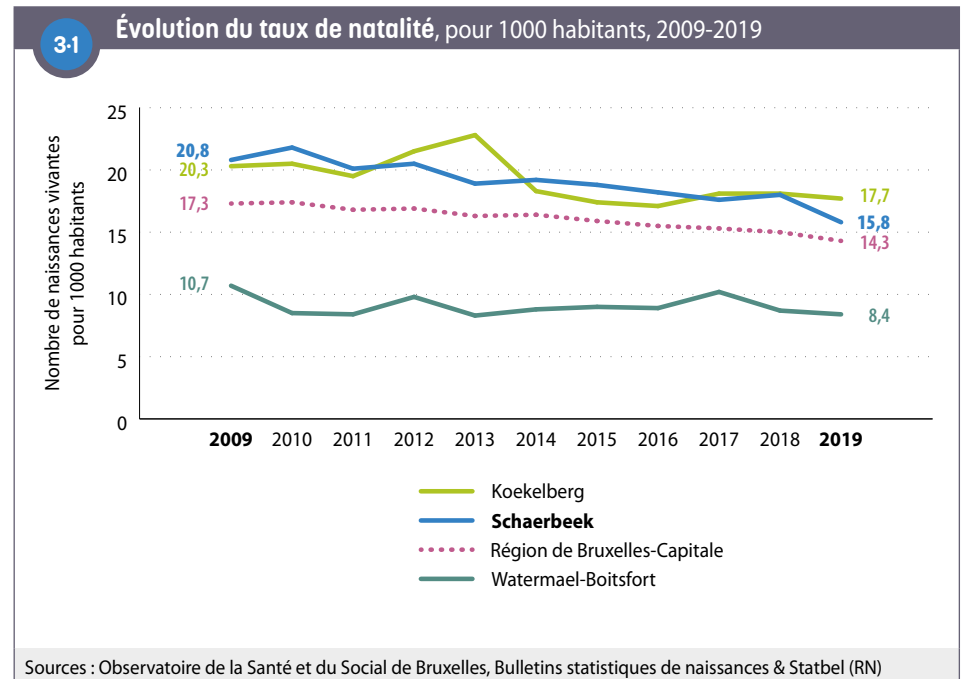
En 2019, sur la base des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 2 107 enfants sont nés dans un ménage schaarbeekois. Le [taux de natalité](#) à Schaerbeek s'établit cette année-là à 16 ‰, ce qui est un taux élevé pour la Région, où le taux moyen de natalité est de 14 ‰.

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

À Schaerbeek, le taux de natalité supérieur à celui de la Région s'explique en partie par une structure d'âge et de sexe favorable à la natalité (cf. pyramide des âges [2-7](#)). Il s'explique également par un plus grand nombre d'enfants par femmes en âge de procréer. En effet, l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#), qui mesure la tendance des femmes à faire des enfants, indépendamment de la structure par âge et par sexe de la population, est plus élevé à Schaerbeek que pour la Région dans son ensemble (1,77 contre 1,62).

Comme dans les autres communes bruxelloises, le taux de natalité a baissé à Schaerbeek : il était de 20,3 ‰ en 2009 [3-1](#). En 2009, la commune présentait le troisième taux de natalité le plus élevé de la Région, derrière Molenbeek et Saint-Josse ; elle est aujourd'hui la cinquième de la Région. La baisse du taux de natalité entre 2009 et 2019 a été plus importante que pour la Région.

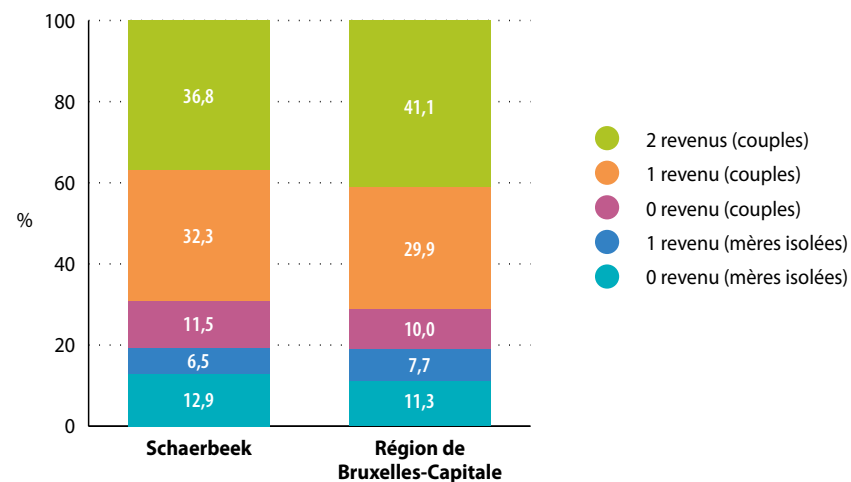




Un peu moins d'une naissance sur cinq (19 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule à Schaerbeek, soit une valeur égale à la valeur régionale. Pour 13 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

Plus globalement, 24 % des naissances schaerbeekaises surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, contre 21 % en Région bruxelloise.

**3-2** Répartition des naissances selon le nombre de revenus du travail dans le ménage et la situation familiale, 2015-2019



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de naissances

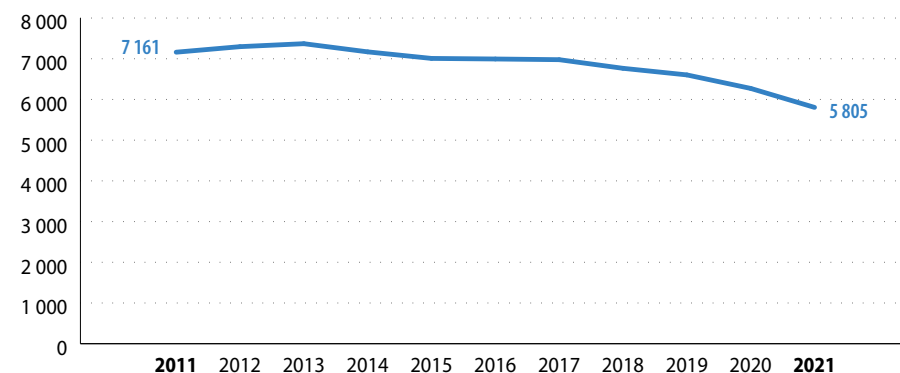
Par ailleurs, 53 % des naissances survenues entre 2015 et 2019 sont le fait d'une mère qui n'a pas la nationalité belge, une proportion égale à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). La nationalité marocaine est la première nationalité des femmes de nationalité étrangère de la commune qui ont accouché en 2019 (10 % de l'ensemble des naissances), suivie par la nationalité roumaine (6 %).

### 3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, Schaerbeek compte 5 805 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4,4 % de la population totale (contre 3,9 % en Région bruxelloise). Schaerbeek fait partie des communes bruxelloises où cette part est élevée.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a diminué de façon constante depuis 2013 (7 370 enfants) **3-3**. La diminution est particulièrement sensible depuis 2017 : en quatre ans, le nombre d'enfants de moins de trois ans a diminué de 17 % dans la commune.

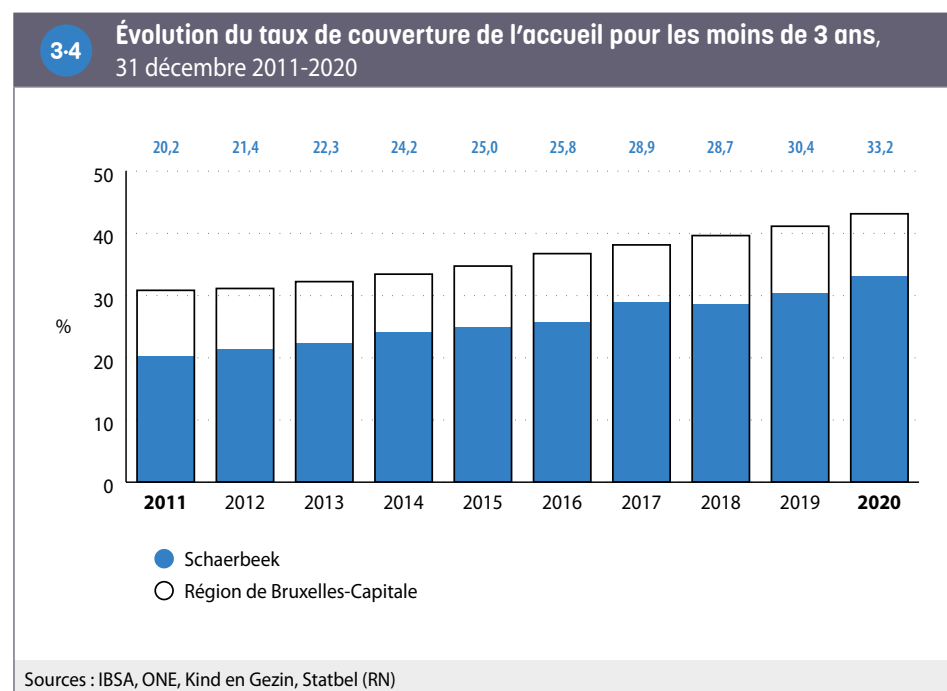
**3-3** Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, Schaerbeek, 1<sup>er</sup> janvier 2011-2021



Sources : IBSA & Statbel (RN)

### 3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2020 est de 33 % à Schaerbeek, soit une place pour trois enfants (de moins de 3 ans). Ce taux est inférieur à celui observé à l'échelle de la Région bruxelloise (43 %) **3-4**. Le taux schaerbeekois était encore plus faible en 2012 (20 %). L'augmentation du taux de couverture est liée à une augmentation du nombre de places, mais aussi à la diminution du nombre d'enfants de moins de trois ans dans la commune.



Au 31 décembre 2020, les milieux d'accueil de Schaerbeek comptent 1 924 places **3-5**. À Schaerbeek, il s'agit quasi exclusivement (99 %) de places dans des milieux d'accueil collectif. La commune n'accueille que très peu de places en milieu d'accueil familial.

La commune accueille certaines places réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou encore aux résidents de la commune. À Schaerbeek, ces places comptent pour 22 % de l'ensemble des places, soit une valeur supérieure à la Région (13 %).

Enfin, si l'on ne retient que les places *totalelement accessibles*, car proposées à un tarif variable selon le revenu des parents, le **taux de couverture** diminue et passe à 18 % à Schaerbeek, soit moins d'une place pour cinq enfants (de moins de 3 ans). Ce taux de couverture est le deuxième le plus faible de la Région.

**3-5** Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

	Schaerbeek		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	1 750	1 924	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	1 712	1 907	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	38	17	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	247	415	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	1 503	1 509	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	25,0	33,2	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	21,5	26,0	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	15,4	17,7	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	61,5	53,4	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

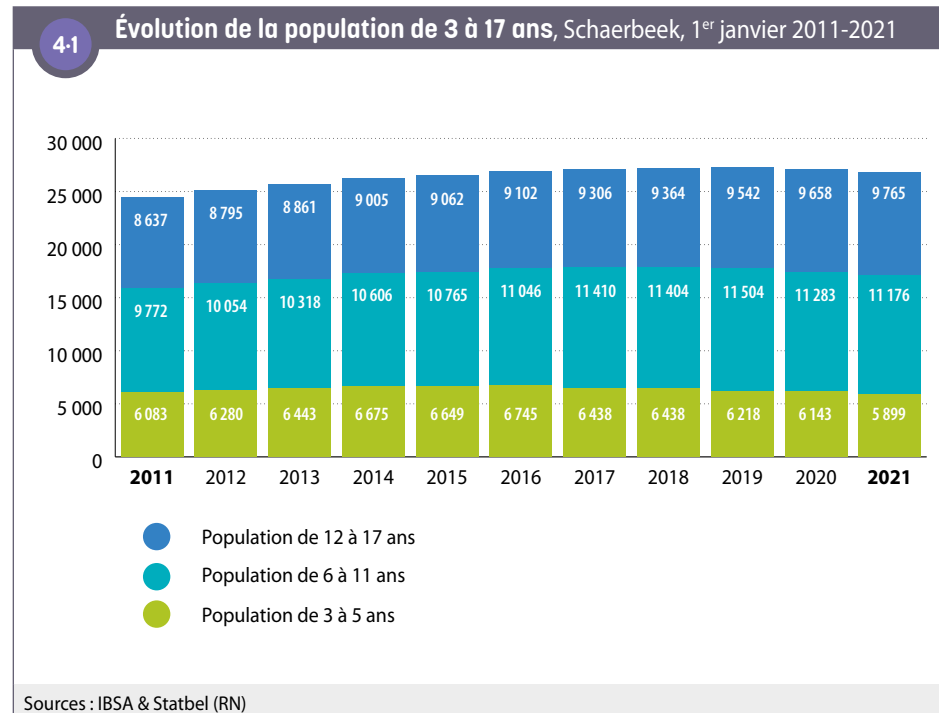
# 4. ENSEIGNEMENT

## 4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Entre 2011 et 2021, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans à Schaerbeek a diminué (-3 %). Sur la même période, les 6 à 11 ans et 12 à 17 ans ont respectivement augmenté de +14 % et +13 % <sup>4-1</sup>. Ces deux groupes d'âges ont moins évolué qu'au sein de la Région (+21 % pour les 6-11 ans et +20 % pour les 12-17 ans).

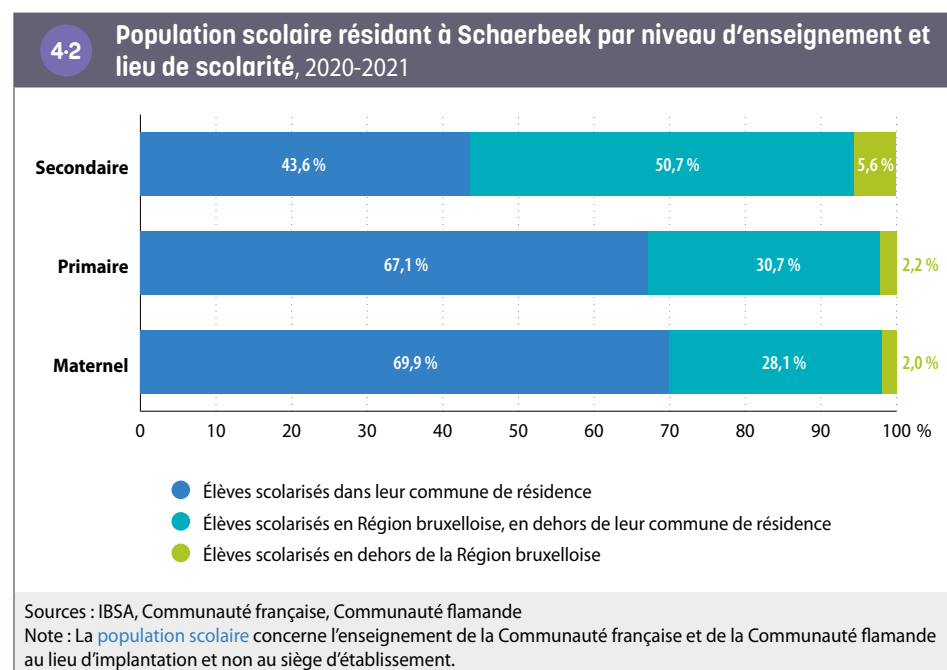
En pourcent de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 4,5 %, 8,5 % et 7 % de la population totale en 2021. Les pourcentages d'enfants de 6-11 ans et de 12-17 ans dans la population de la commune ont légèrement augmenté par rapport à 2011.

Notons que les chiffres de la figure <sup>4-1</sup> sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont, par exemple, inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière, mais également les enfants de diplomates) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



## 4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 6 474, 11 320 et 10 810 enfants résidant à Schaerbeek sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)<sup>13</sup>. Parmi les élèves inscrits en maternel, 70 % fréquentent une école implantée à Schaerbeek, contre 67 % des élèves inscrits en primaire et 44 % parmi les élèves inscrits en secondaire **4-2**.



Si une part des élèves résidant dans la commune suit donc sa scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 19 % des élèves scolarisés en maternel dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 25 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 51 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

La répartition des élèves du secondaire qui résident à Schaerbeek selon les filières diffère un peu de celle de l'ensemble des élèves de la Région. La part des élèves du secondaire qui suivent la filière d'enseignement général est plus faible à Schaerbeek (29,5 %) qu'au sein de la Région (33,5 %). Par contre, une plus grande part d'élèves sont inscrits dans l'enseignement professionnel (15 % contre 11 % en Région bruxelloise). L'enseignement technique a la même importance à l'échelle communale qu'à l'échelle régionale (16 %) **4-3**. Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé (maternel, primaire et secondaire) sont similaires à celles de la Région bruxelloise.

**4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021**

	Schaerbeek		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
<b>Enseignement maternel</b>			
Maternel ordinaire	6 424	99,2	99,2
Maternel spécialisé	50	0,8	0,8
Maternel total	6 474	100	100
<b>Enseignement primaire</b>			
Primaire ordinaire	10 804	95,4	95,6
Primaire spécialisé	516	4,6	4,4
Primaire total	11 320	100	100
<b>Enseignement secondaire</b>			
Secondaire 1 <sup>er</sup> degré	3 474	32,1	32,1
Secondaire 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degré (et 4 <sup>e</sup> degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	3 193	29,5	33,5
<i>Technique</i>	1 760	16,3	16,4
<i>Artistique</i>	49	0,5	0,5
<i>Professionnel</i>	1 588	14,7	11,3
<i>Alternance</i>	202	1,9	1,6
Secondaire spécialisé	388	3,6	3,5
Secondaire <b>DASPA</b> et <b>OKAN</b>	156	1,4	1,1
Secondaire total	10 810	100	100

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande  
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

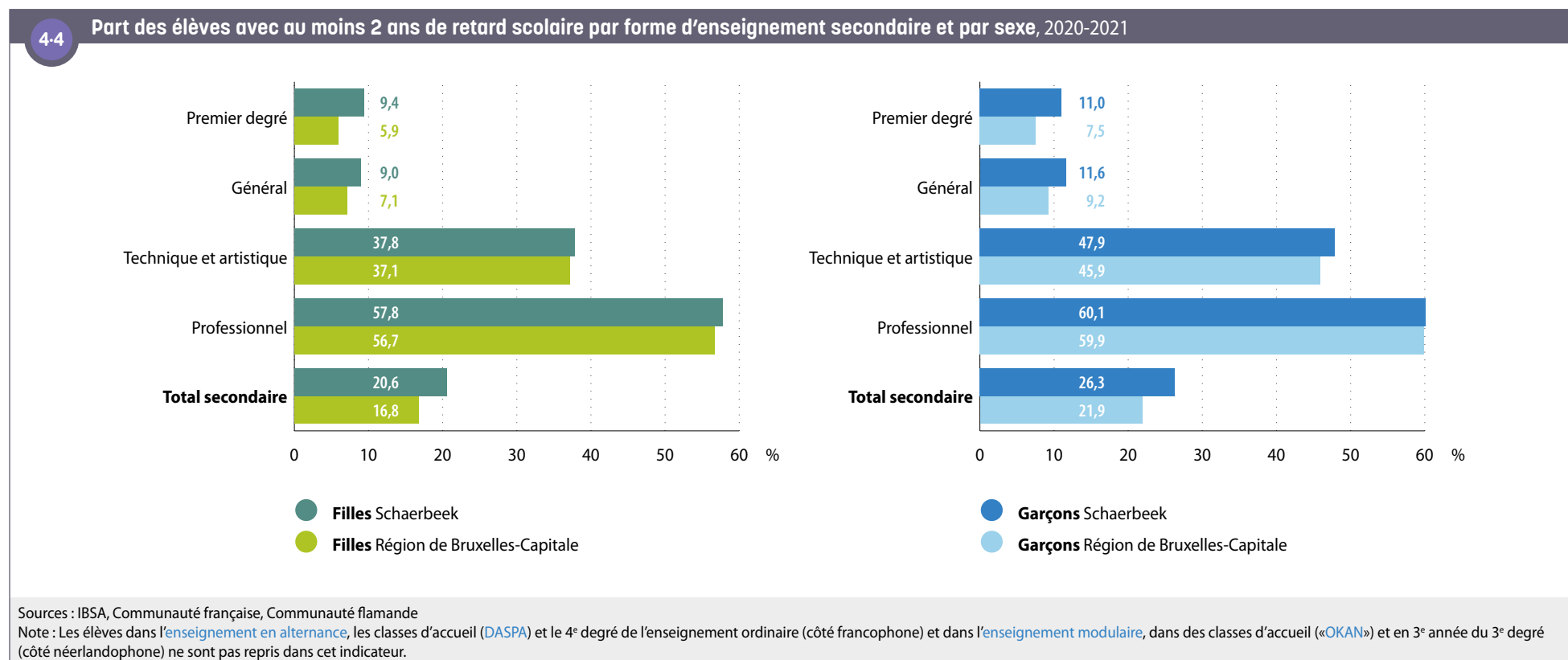
13 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

### 4.3. RETARD SCOLAIRE

De manière générale, le retard scolaire (d'au moins deux ans) dans le secondaire est plus important à Schaerbeek que pour la Région bruxelloise. Il concerne 23 % des élèves résidant à Schaerbeek, contre 19 % de l'ensemble des élèves du secondaire résidant dans la Région. La proportion d'élèves en retard scolaire (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et au sexe et ce, tant à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale.

La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour toutes ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles, tant à Schaerbeek que dans la Région dans son ensemble.

Dans le deuxième et le troisième degré de l'enseignement secondaire, c'est surtout dans la filière générale que la situation des élèves schaerbeekois (garçons et filles) diffère le plus de celle des élèves de la Région dans leur ensemble. Mais c'est toutefois la situation des élèves schaerbeekois du premier degré de l'enseignement secondaire qui s'écarte le plus de la situation régionale : le retard scolaire concerne plus de 10 % des élèves (contre 7 % en Région bruxelloise) <sup>4-4</sup>. Schaerbeek est la deuxième commune bruxelloise avec le retard scolaire le plus important à ce niveau d'étude.



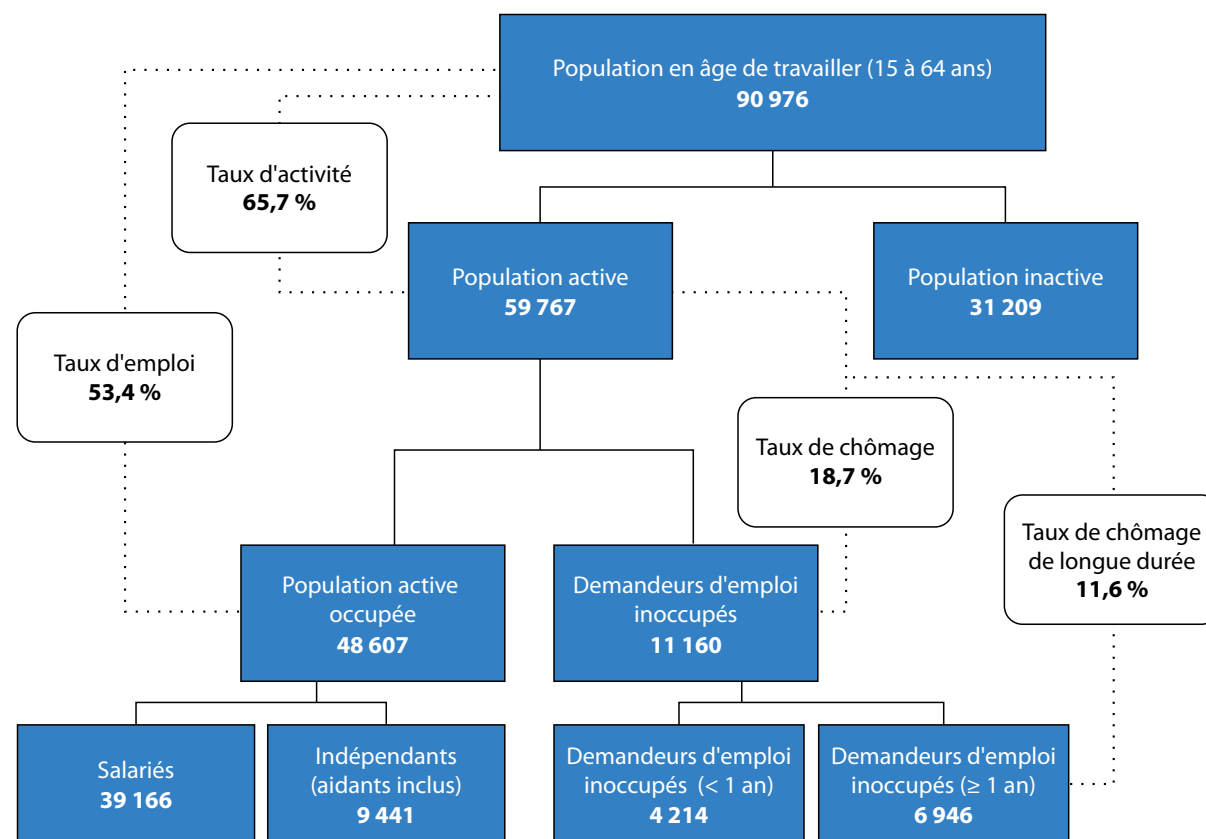
# 5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Schaerbeek, moyenne annuelle 2019

## 5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 90 976 habitants de Schaerbeek, soit 66 % des personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail. Parmi elles, 81 % sont en emploi et 19 % sont inscrites auprès d'Actiris en tant que «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an <sup>5-1</sup>.



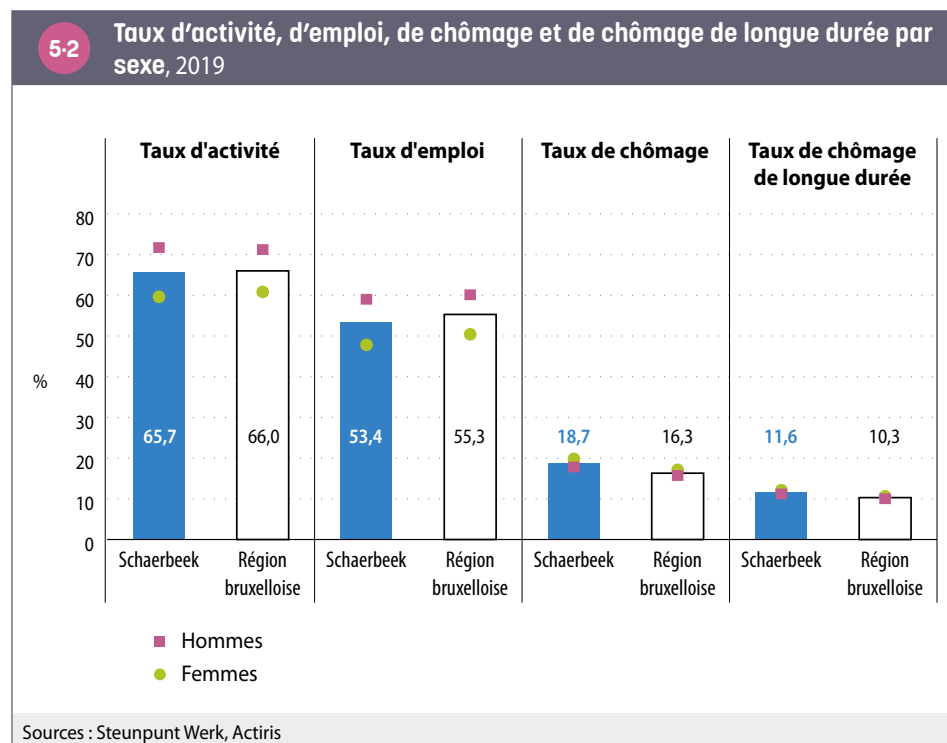
Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et celle au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) à Schaerbeek est légèrement plus bas pour les femmes et légèrement plus élevé pour les hommes. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** est plus élevé à Schaerbeek (19 %) qu'au niveau de la Région (16 %), ce qui s'explique par des taux de chômage supérieurs, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin, le **taux d'emploi** est un peu plus faible à Schaerbeek qu'à l'échelle de la Région, ce qui s'explique en partie par la situation des femmes, qui se distinguent davantage de l'ensemble des Bruxelloises que leurs homologues masculins.

De manière générale, les **inégalités de genre** (pour les **taux d'activité**, **d'emploi**, et **de chômage**) sont plus marquées à Schaerbeek qu'à l'échelle régionale **5.2**.



Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) à Schaerbeek est plus élevé qu'au niveau régional, ce qui pourrait en partie être lié à un accès aux études supérieures moins élevé que dans la Région. Pour les jeunes de Schaerbeek qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), le **taux de chômage** atteint 27,3 % (contre 23,6 % pour la Région) **5.3**. À noter que le taux de chômage des jeunes a fortement baissé de manière générale en Région bruxelloise à partir de 2015, sans pour autant s'accompagner d'une augmentation proportionnelle de leur **taux d'emploi** (non illustré, cf. infra).

Le taux d'activité des 25-49 ans à Schaerbeek est similaire à celui des Bruxellois dans l'ensemble. Néanmoins, leur taux d'emploi est un peu moins élevé et, donc, leur taux de chômage plus élevé. La situation des 50-64 ans est plus difficile : en comparaison avec la Région, leur taux d'activité – comme leur taux d'emploi – est faible et leur taux de chômage est élevé **5.3**.

**5.3** Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Schaerbeek	Région de Bruxelles-Capitale	Schaerbeek	Région de Bruxelles-Capitale	Schaerbeek	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	27,6	25,1	20,0	19,2	27,3	23,6
25 - 49 ans	76,9	77,0	63,7	65,3	17,2	15,1
50 - 64 ans	66,6	69,2	52,9	57,0	20,5	17,6
<b>Total</b>	<b>65,7</b>	<b>66,0</b>	<b>53,4</b>	<b>55,3</b>	<b>18,7</b>	<b>16,3</b>

Source : Steunpunt Werk

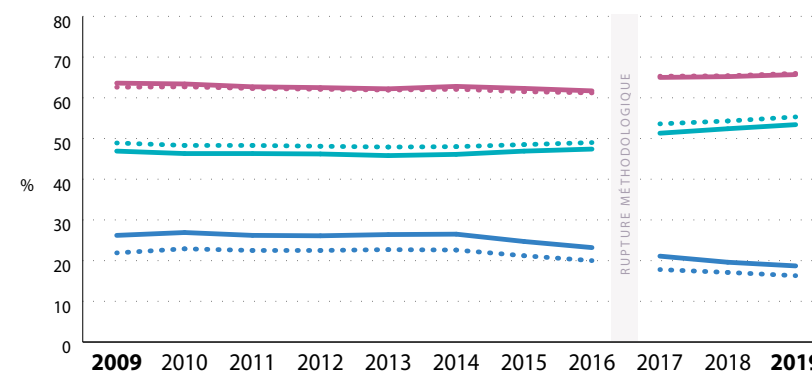
Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, une rupture de série est à noter **5-4** : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le taux de chômage, surestimé. Cette rupture de série est visible sur la courbe de Schaerbeek. En effet, à Schaerbeek, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact puisque 2 813 résidents schaerbeekoïses travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021<sup>14</sup>.

Le **taux d'activité** à Schaerbeek est resté quasiment stable entre 2009 et 2016 et entre 2017 et 2019. Le **taux d'emploi** est également resté stable sur la période 2009-2016. Il a par contre légèrement augmenté entre 2017 et 2019 **5-4**.

Outre l'effet de la rupture de série, le **taux de chômage** a baissé à partir de 2014, ce qui constitue une tendance générale observée également à l'échelle régionale. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région ; en effet, une très légère amélioration du **taux d'emploi** est observée. Mais la baisse du chômage s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales), tant à Schaerbeek qu'en Région bruxelloise. Cela explique en partie la baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation).

5-4

### Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019



**Taux d'activité** — Schaerbeek  
 ..... Région de Bruxelles-Capitale

**Taux d'emploi** — Schaerbeek  
 ..... Région de Bruxelles-Capitale

**Taux de chômage** — Schaerbeek  
 ..... Région de Bruxelles-Capitale

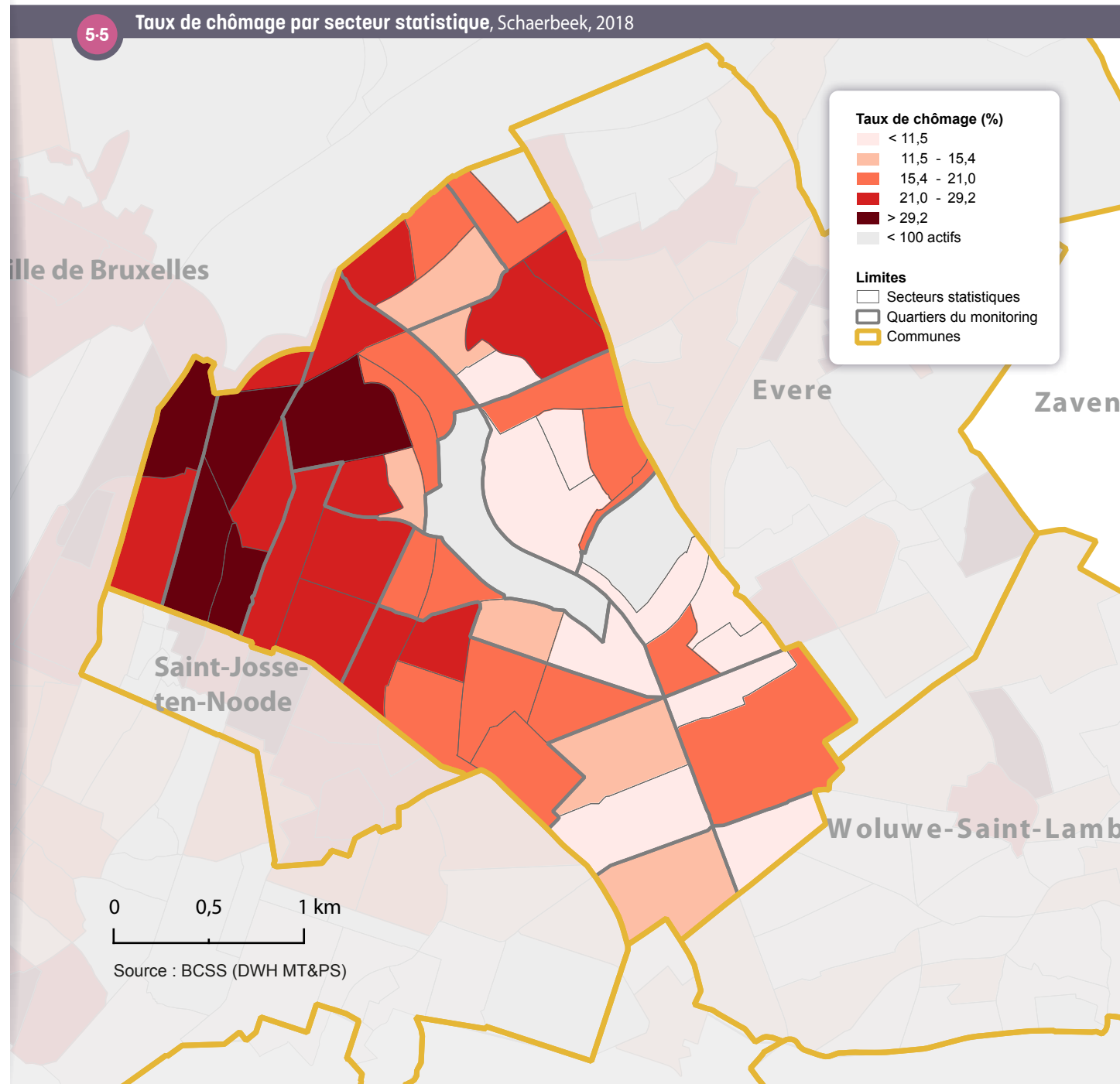
Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

14 Source : IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

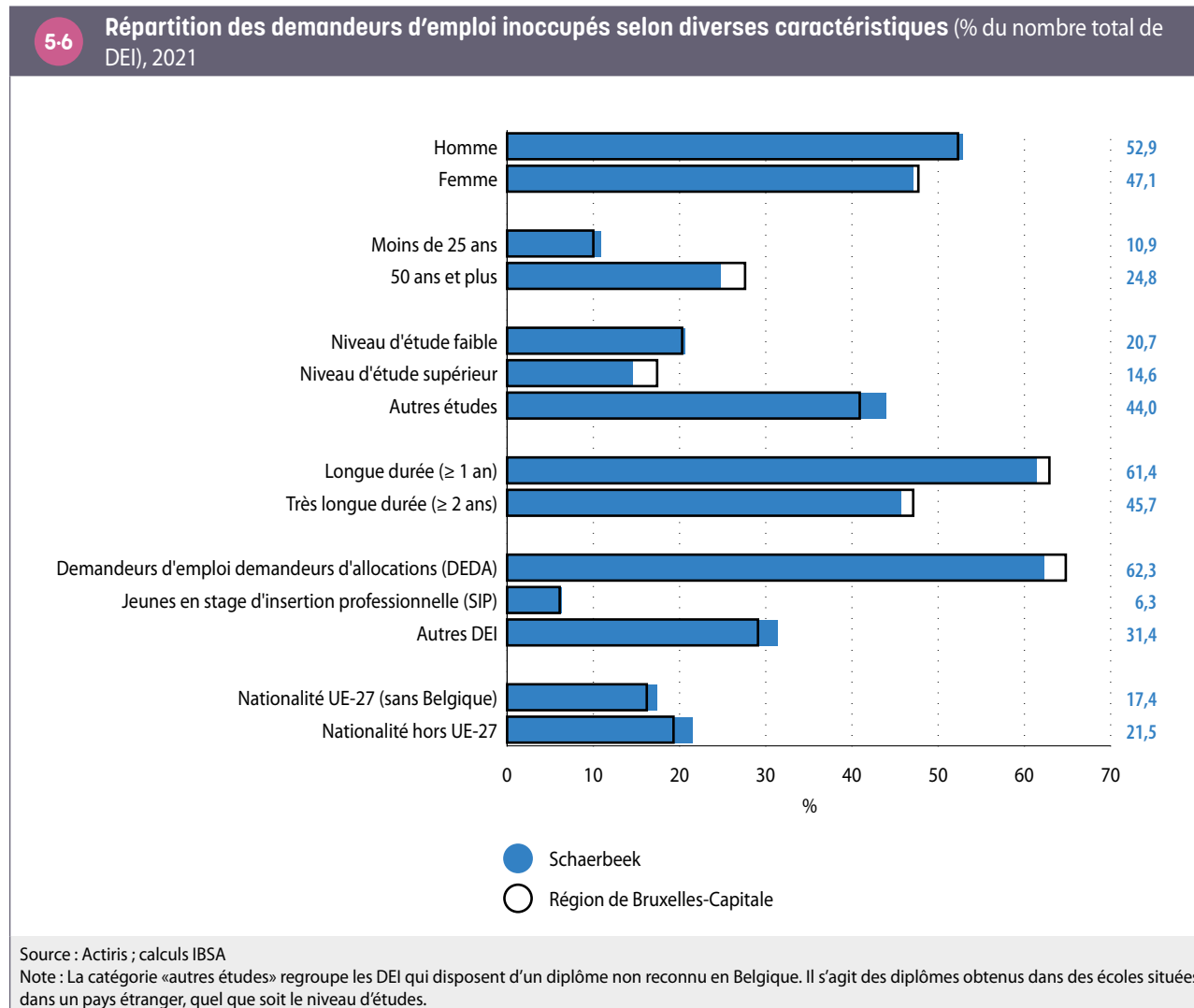


Les taux globaux masquent des inégalités marquées au sein du territoire communal, caractérisées par un gradient est-ouest. Les **secteurs statistiques** de l'ouest de la commune sont plus concernés par le chômage que l'est 5-5.



### 5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** – inscrits chez Actiris – diffère à Schaerbeek et au niveau de la Région. Proportionnellement, on recense à Schaerbeek plus de DEI avec une nationalité étrangère qu'au sein de la Région. La proportion de DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») est plus élevée dans la commune, et celle de DEI avec un diplôme supérieur y est plus faible, toujours par rapport à la situation régionale. Par ailleurs, les chômeurs de longue durée sont moins présents dans la commune, de même que les chômeurs âgés de 50 ans et plus **5-6**.

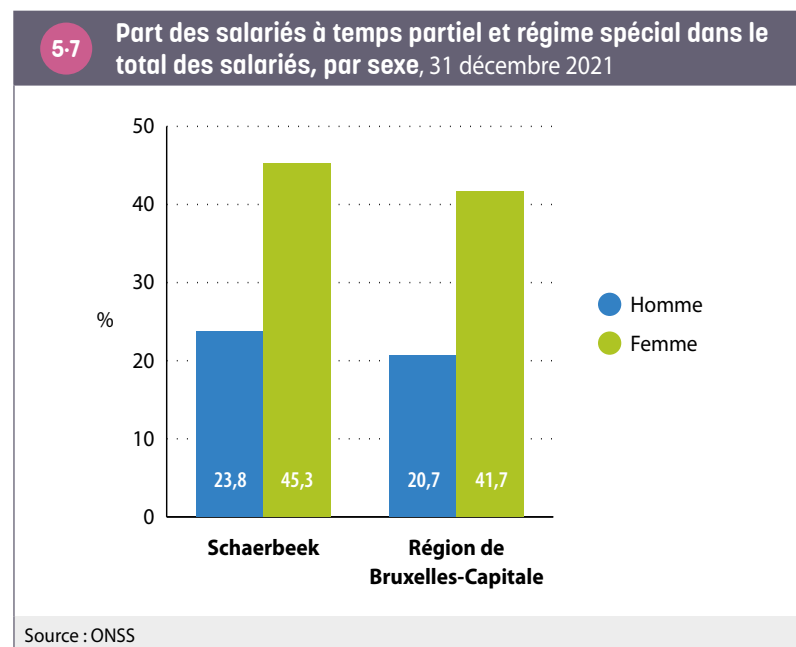


## 5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS SCHAERBEEKOIS

En 2019, 39 166 résidents schaarbeekoïses sont salariés. Parmi eux, 14 % travaillent dans leur commune de résidence et 86 %, en dehors de Scharbeek<sup>15</sup>. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Scharbeek, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Scharbeek.

### Salariés à temps partiel

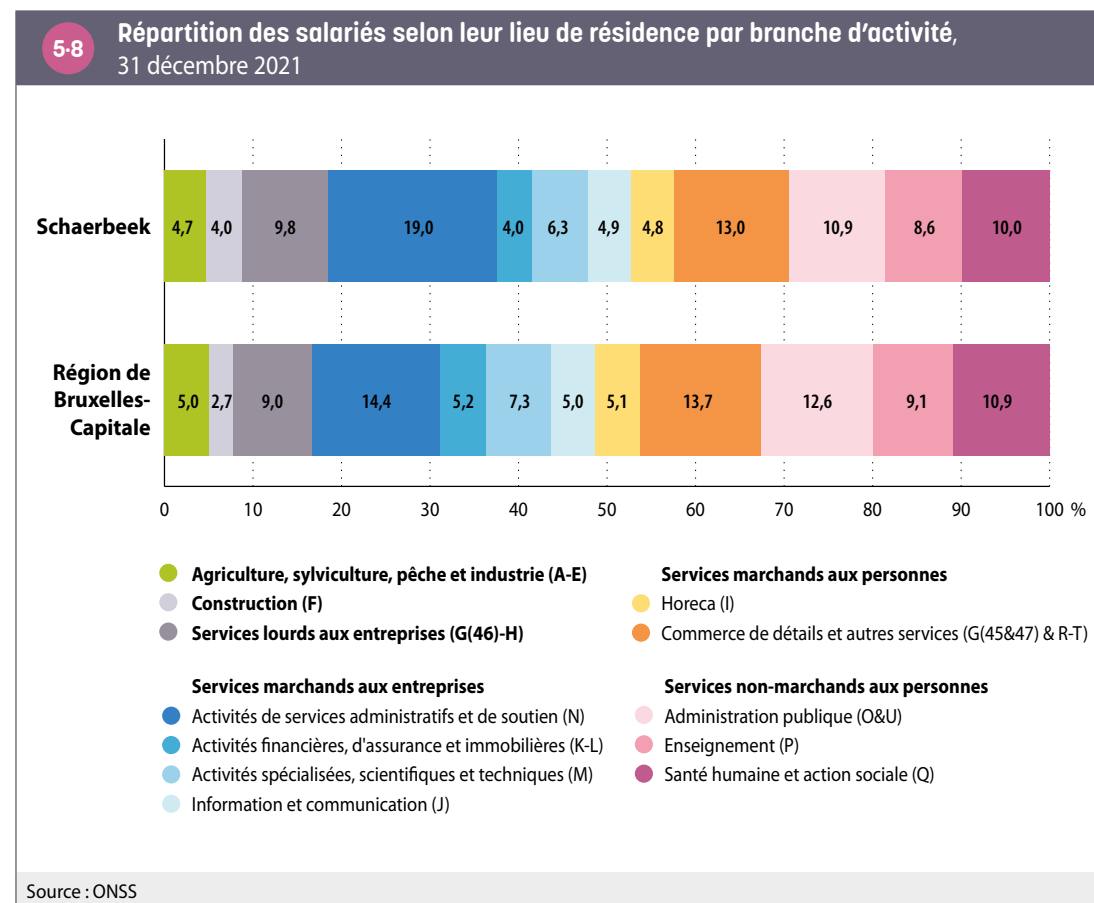
De manière générale, à Scharbeek comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. Les parts de salariés à temps partiel dans la commune sont supérieures à celles de la Région bruxelloise. Le temps partiel concerne 24 % des salariés schaarbeekoïses (21 % des salariés de la Région) et 45 % des salariées schaarbeekoïses (42 % des salariées de la Région) **5-7**.



## Les branches d'activités des salariés schaarbeekoïses

La répartition des salariés par branche d'activité à Scharbeek est assez proche de celle de la Région **5-8**.

Les activités de services administratifs et de soutien constituent la principale branche d'activité des Scharbeekoïses. Ces activités occupent près d'un salarié sur cinq (19 %), soit davantage qu'au sein de la Région (14 %). À l'image de la situation régionale, le commerce de détail et les autres services constituent le deuxième secteur d'activité le plus important pour les salariés schaarbeekoïses. Si les Scharbeekoïses ne se distinguent pas fortement du reste de la Région, on constate toutefois que les secteurs qui sont légèrement sous-représentés à Scharbeek (activités financières, d'assurance et immobilières, activités spécialisées, scientifiques et techniques par exemple) sont aussi des secteurs qui occupent, en moyenne une main d'œuvre plus qualifiée.



15 Chiffres de 2019. Source: Steunpunt Werk.

# 6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

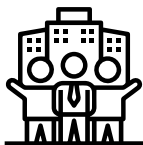
6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Schaerbeek, 2019



9 035

sièges sociaux assujettis à la TVA



2 797

unités locales d'établissement



45 652

salariés



9 809

indépendants



44

emplois dans les institutions internationales

Sources : Statbel, ONSS, Steunpunt Werk, IBSA ; calculs IBSA

## 6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire schaerbeekois, en 2019, on dénombre 9 035 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 2 797 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)<sup>16</sup>. Ces établissements accueillent 45 652 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Enfin, 9 809 indépendants exercent leur activité à Schaerbeek<sup>17</sup> 6-1. La commune n'accueille que 44 emplois lié aux institutions européennes et internationales.

## 6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES SCHAERBEEKOISES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Schaerbeek ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- une légère surreprésentation des indépendants parmi les travailleurs par comparaison avec la Région ;
- une sous-représentation des ouvriers et des employés parmi les salariés, et une surreprésentation des fonctionnaires ;
- une sous-représentation des femmes parmi les salariés.

16 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Schaerbeek	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	17,7%	13,2%
<b>Répartition de l'emploi salarié selon le statut</b>		
Part des ouvriers	14,9%	20,1%
Part des employés	56,8%	61,9%
Part des fonctionnaires	28,3%	17,9%
<b>Répartition homme-femme parmi les salariés</b>		
Part des femmes	49,0%	51,2%
Part des hommes	51,0%	48,8%
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA		
Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises schaerbeekois 6-3, on peut noter que :

- il y a moins de **sièges sociaux** par habitant à Schaerbeek qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, mais aussi un nombre d'**unités d'établissements** par habitant moins élevé dans la commune ;
- par ailleurs, l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale**, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est inférieur à Schaerbeek par rapport à l'ensemble de la Région bruxelloise.

17 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

Le tissu d'entreprises à Schaerbeek est composé de petits établissements. Les établissements qui comprennent moins de 5 salariés composent 67 % de l'ensemble des établissements (contre 65 % dans l'ensemble de la Région). Par rapport à la distribution régionale des établissements selon le nombre de salariés, les types d'établissements de taille plus importante (10 salariés et plus) sont légèrement sous-représentés à Schaerbeek **6-3**.

<b>6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020</b>		
	<b>Schaerbeek</b>	<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	68,8	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	20,7	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	2,8%	2,9%
Part des établissements de 1 à 4 salariés	66,8%	64,8%
Part des établissements de 5 à 9 salariés	14,6%	14,6%
Part des établissements de 10 à 49 salariés	14,7%	15,6%
Part des établissements de 50 à 199 salariés	2,8%	3,7%
Part des établissements de plus de 200 salariés	1,2%	1,3%

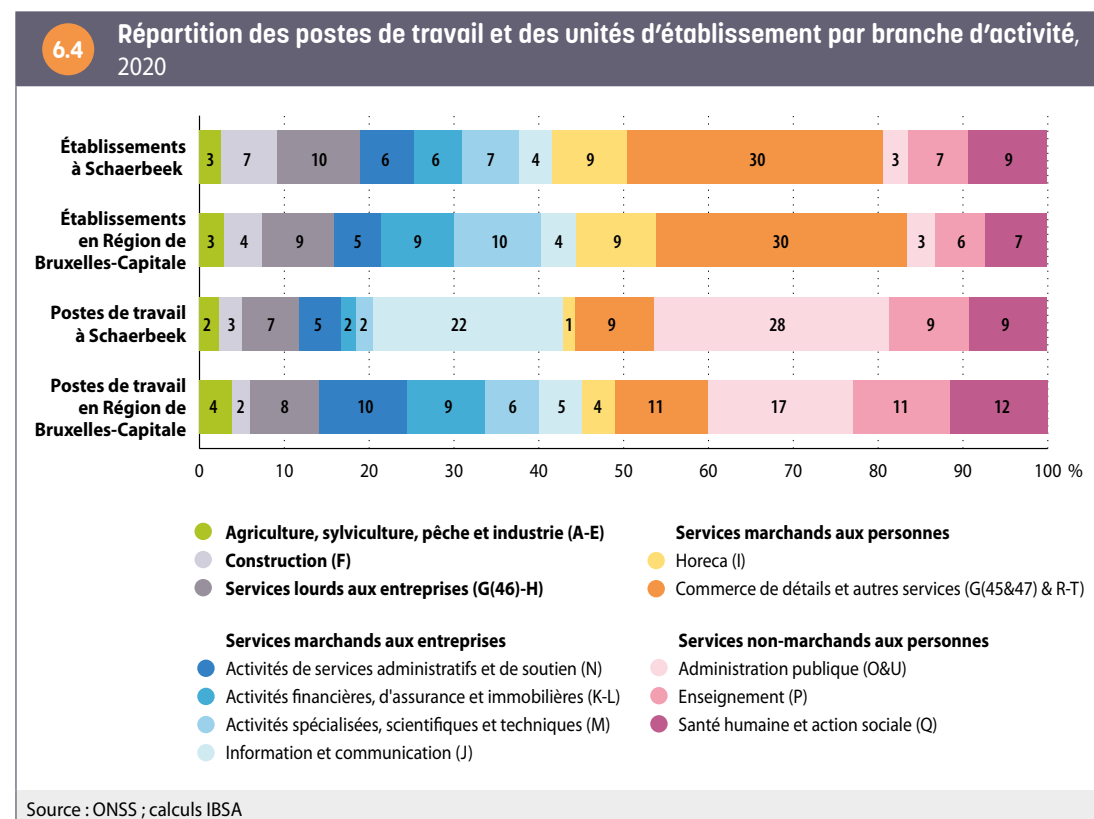
Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

La commune présente certaines spécialisations sectorielles, qui sont plus importantes en termes de postes de travail que d'établissements **6-4**.

- Plusieurs secteurs d'activité sont surreprésentés dans la commune. Ces secteurs sont en partie des secteurs qui occupent plus d'hommes que de femmes, ce qui explique en partie la proportion plus importante d'hommes parmi l'ensemble des salariés **6-2**.
  - Le secteur de l'administration publique est le principal secteur de la commune en termes de nombre de postes de travail (28 % des postes de travail dans la commune). Il est surreprésenté dans la commune par rapport à la situation régionale (17 % des postes de travail régionaux). Néanmoins, le secteur n'est pas surreprésenté en termes de nombre d'établissements. De nombreuses institutions publiques fédérales, régionales ou communautaires sont installées dans le quartier Nord ou d'autres quartiers proches, comme la Cocof dans le quartier Brabant.
  - Le secteur de l'information et de la communication, deuxième secteur en termes de postes de travail, est également fortement surreprésenté dans la commune. Il constitue 22 % des postes de travail, contre 5 % pour la Région. La commune est la commune bruxelloise qui accueille le plus de postes de travail de ce secteur (33 % des postes de travaux bruxellois de

l'information et de la communication). À Schaerbeek, il s'agit majoritairement (pour près de 90 % des postes de ce secteur) de postes de travail d'entreprises de télévision et de télécommunication, liés à la présence de la VRT, de la RTBF, de RTL ou encore de BeTV et de Proximus sur le territoire de la commune. Il s'agit d'activités dont les postes de travail sont, en moyenne en Région bruxelloise, davantage occupés par des hommes<sup>18</sup>.

- D'autres secteurs d'activité sont par contre sous-représentés, en tout cas en termes de postes de travail. Il s'agit de secteurs appartenant aux services marchands aux entreprises, comme les activités de **services administratifs et de soutien**, les activités financières, d'assurance et immobilières, et les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Ces secteurs sont présents, par exemple, dans le quartier d'affaires de la Gare du nord, mais plutôt sur le territoire de Bruxelles-Ville.



18 En 2020, à Bruxelles, 59 % des postes de travail du secteur de la programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision et 65 % des postes du secteur des télécommunications sont occupés par des hommes (IBSA, statistiques de l'emploi intérieur).

### 6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, le **solde migratoire d'entreprises** de Schaerbeek est négatif, le nombre de départs d'entreprises privées (belges et employant minimum un salarié) étant supérieur au nombre d'arrivées de ce type d'entreprises dans la commune<sup>19</sup>. En effet, 506 entreprises se sont installées à Schaerbeek alors que 806 ont quitté la commune sur la période 2009-2020. Le solde migratoire, rapporté au nombre d'entreprises (-17 pour 1 000 entreprises), est le plus deuxième plus faible de toutes les communes bruxelloises, derrière Koekelberg.

Le **solde migratoire d'entreprises** est négatif dans tous les secteurs d'activité. Les soldes les plus négatifs s'observent dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques, des services lourds aux entreprises et de la construction et de l'information et communication. Schaerbeek est, vis-à-vis de ces entreprises, en concurrence entre, d'une part, des parcs d'entreprises situés en périphérie et, d'autre part, en concurrence avec les quartiers d'affaires centraux. Cette situation intermédiaire explique pour partie les chiffres de migrations. Le **commerce de détail** présente également un solde négatif, mais il s'agit d'un secteur caractérisé également par de nombreuses installations dans la commune **6-5**.

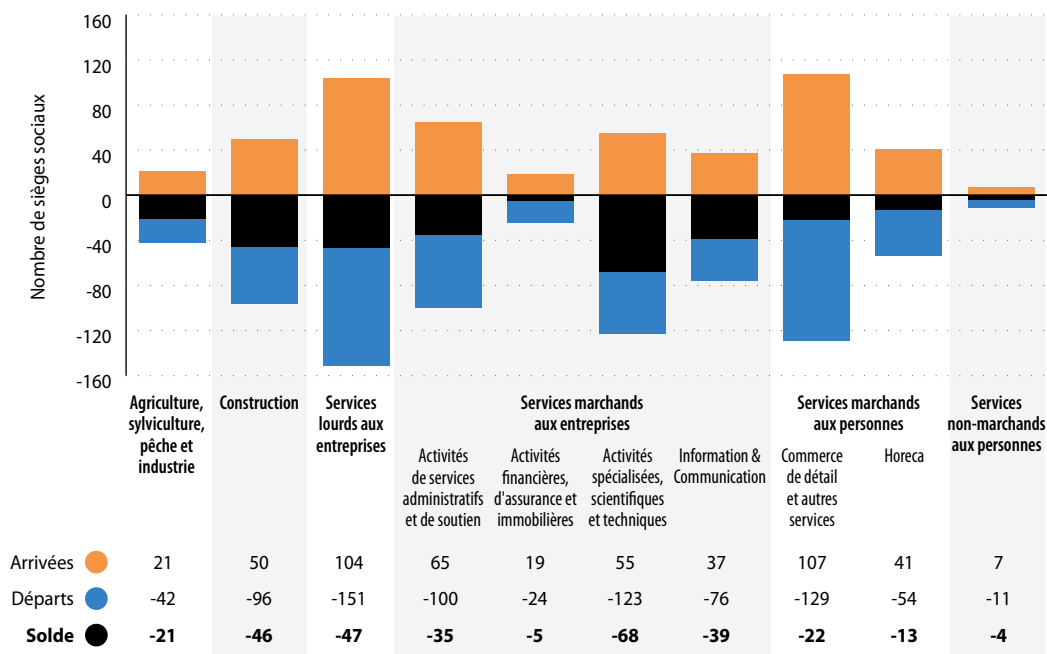
Si on distingue les migrations des entreprises schaerbeekoises en fonction de la région d'origine ou de destination, Schaerbeek connaît à la fois (sur la période 2009-2020) :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-6 pour 1 000 entreprises) ; ce, à l'instar de l'ensemble des communes bruxelloises.
- un solde migratoire négatif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (-11 pour 1 000 entreprises).

Ainsi, Schaerbeek apparaît comme une commune plutôt peu attractive pour les entreprises, aussi bien vis-à-vis de la Flandre et de la Wallonie que vis-à-vis des autres communes bruxelloises.

6-5

Nombre de migrations d'entreprises privées belges employant minimum 1 salarié entre 2009 et 2020 par secteur d'activité économique, Schaerbeek



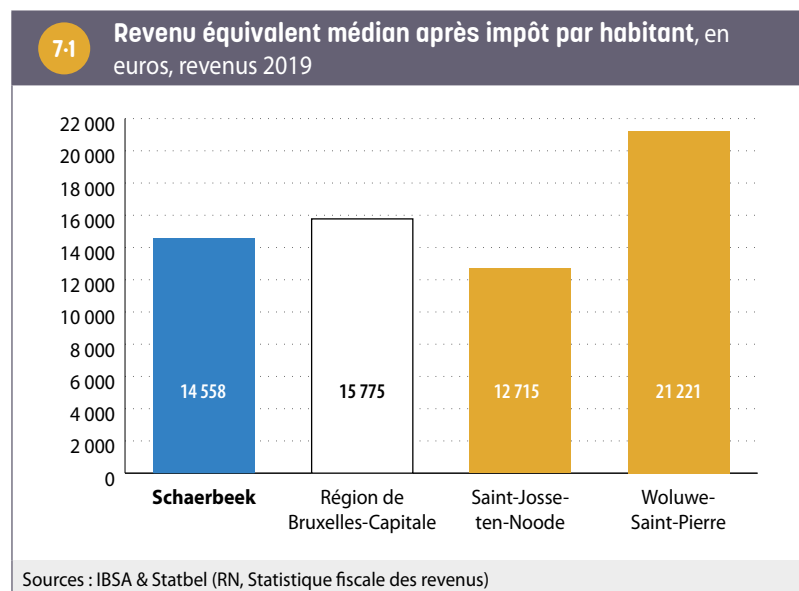
Source : Statbel ; calculs IBSA

<sup>19</sup> L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

# 7. REVENUS

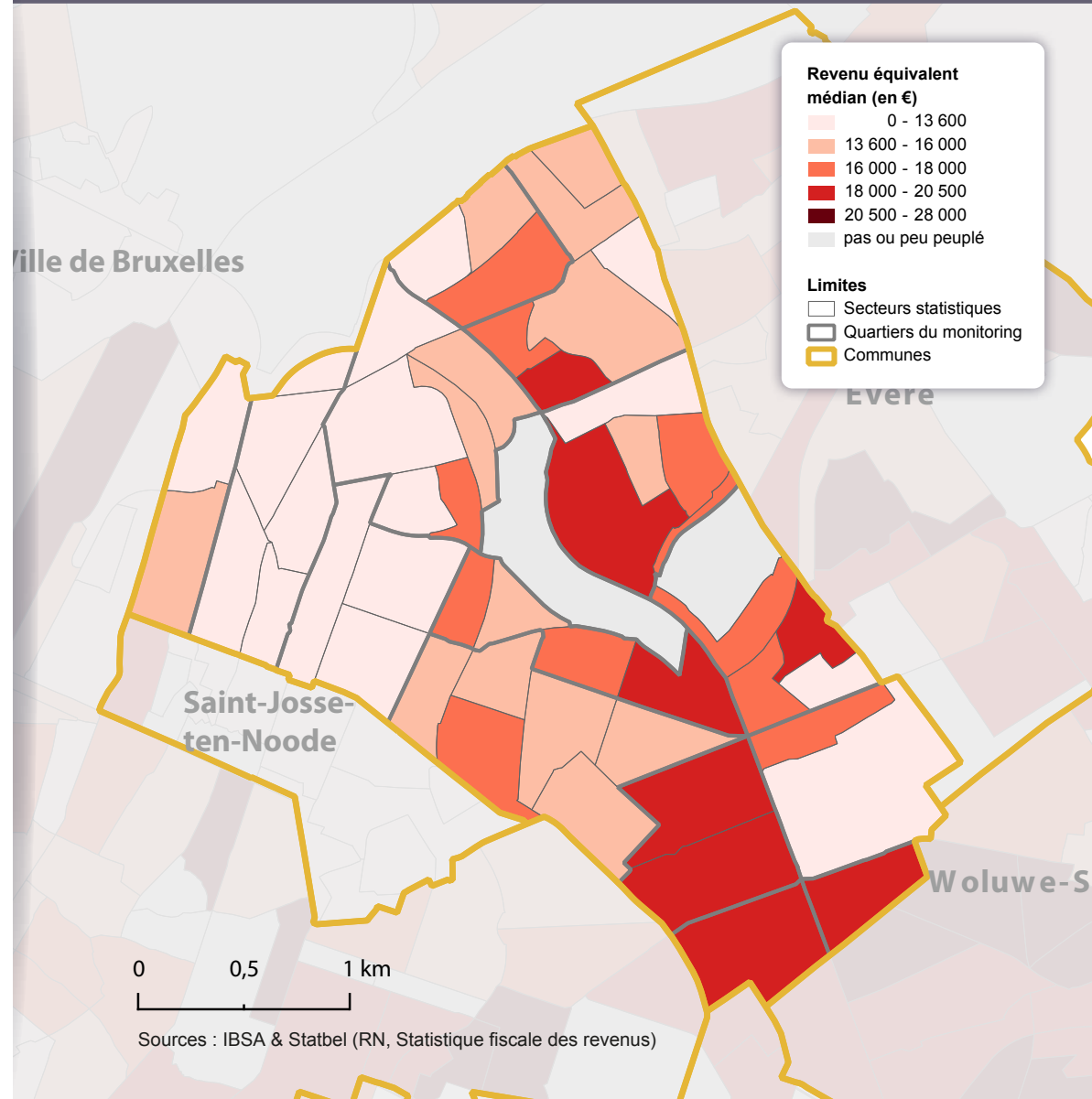
## 7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le **revenu équivalent médian par habitant après impôt** s'élève à 14 558 euros à Schaerbeek pour l'année 2019, soit 8 % en dessous de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé <sup>7-1</sup>.



Les **revenus équivalents médians après impôt** varient de façon importante sur le territoire schaerbeekois <sup>7-2</sup>. De façon générale, les secteurs avec les revenus équivalents médians après impôt les plus élevés se situent dans le sud de la commune et à l'est du boulevard Lambertmont. Le revenu équivalent médian du secteur Avenue des Cerisiers (le plus élevé de la commune) est ainsi près de 1,8 fois supérieur à celui du secteur Rue de Brabant (le plus faible de la

**7-2** Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Schaerbeek, en euros, revenus 2019



commune). Par ailleurs, aucun secteur de la commune ne présente un revenu médian supérieur à 20 500 euros.

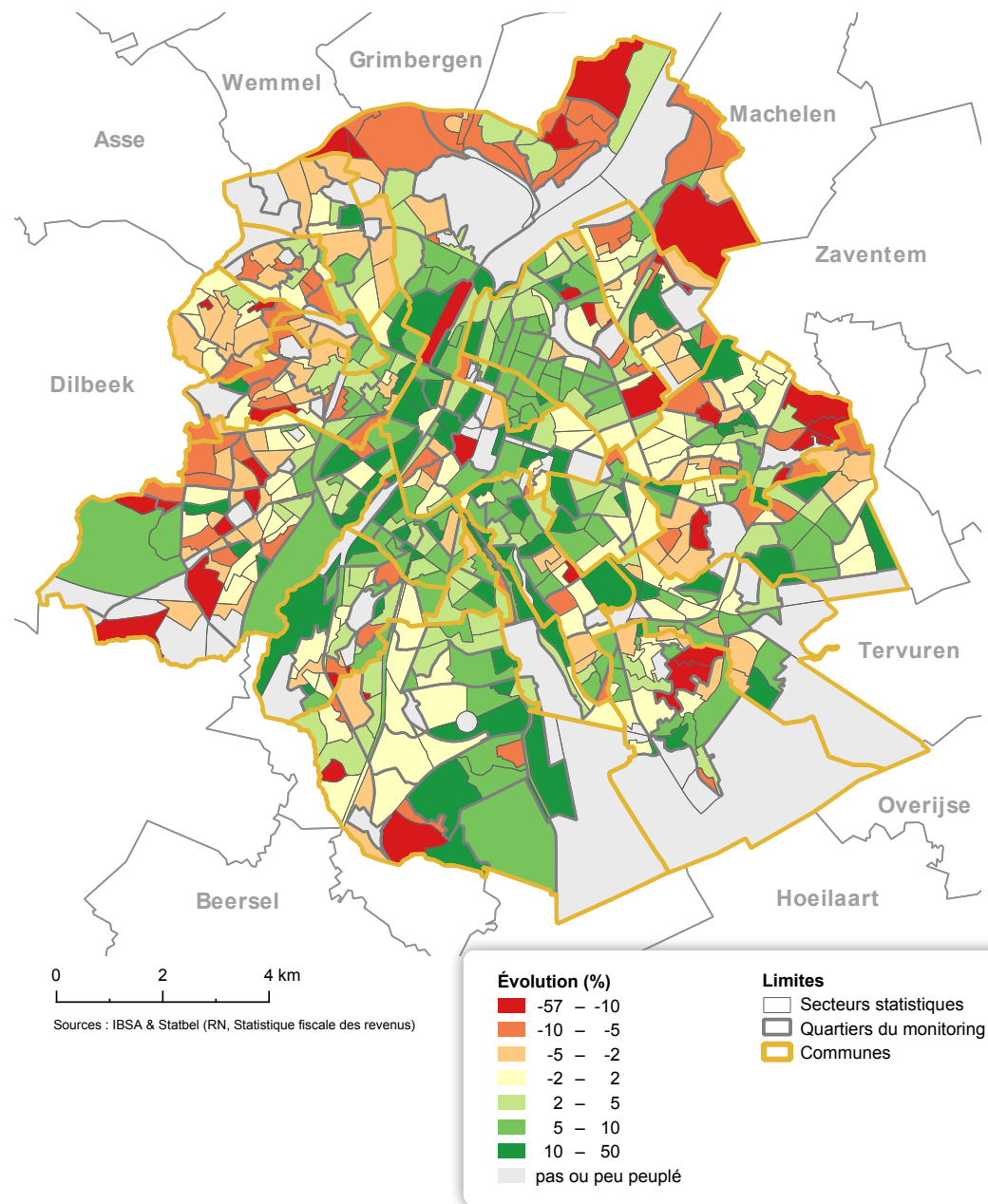
La carte 7-3 représente l'évolution des revenus en termes réels<sup>20</sup> par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en **première couronne** urbaine, en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés, notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux **secteurs statistiques** de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la Région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux<sup>21</sup>.

À Schaerbeek, les revenus équivalents médians augmentent dans la majorité des secteurs statistiques. Les secteurs où ces revenus n'augmentent pas accueillent, ensemble, moins de 10 % de la population communale. Les secteurs qui voient le revenu médian diminuer entre 2009 et 2019 sont tantôt des secteurs avec une population pauvre (RTB ou Sainte-Famille), tantôt des secteurs avec une population plus aisée (Hôpital Paul Brien) 7-3.

Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique** / **quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7-3

### Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



20 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

21 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).



Le degré d'**inégalité** de revenus à Schaerbeek, mesuré par le **coefficient de Gini**, est similaire à la moyenne des 19 communes **7-4**.

<b>7-4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019</b>		
	<b>Schaerbeek</b>	<b>Moyenne des 19 communes</b>
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,42	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,33	0,33
Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)		

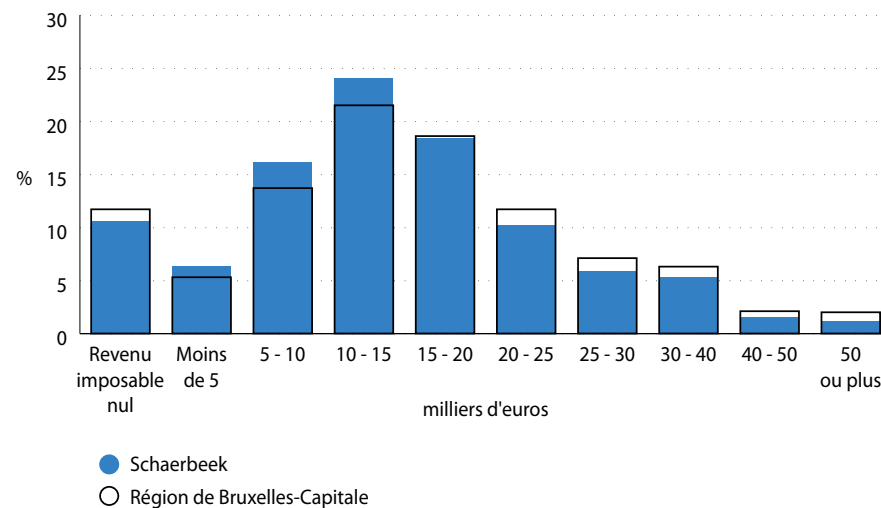
Les personnes avec des **revenus équivalents après impôts** dans les classes de revenus supérieurs à 20 000 € sont sous-représentées à Schaerbeek par rapport à l'échelle régionale, au contraire des classes de revenus inférieurs à 15 000 € **7-5**. La distribution de la population est donc plus concentrée autour de classes de revenus assez faibles.

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est un peu moins importante à Schaerbeek qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le **revenu d'intégration sociale** et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc.

Ces catégories de contribuables (bénéficiaires d'allocations sociales non imposables, fonctionnaires internationaux, etc.) peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus médians équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la **statistique fiscale** (cf. glossaire).

7-5

### Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Schaerbeek comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes **7-6**. C'est le cas pour toutes les situations familiales à Schaerbeek, sauf pour les personnes isolées, où les femmes isolées indiquent un revenu imposable médian supérieur à leurs homologues masculins. C'est dans la catégorie des couples avec enfant que l'écart relatif entre les revenus des hommes et des femmes est le plus important. Ces constats sont également vrais à l'échelle de la Région. Par ailleurs, les revenus médians (tous sexes confondus) sont plus faibles à Schaerbeek que dans l'ensemble de la Région pour toutes les catégories.

### 7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

	Schaerbeek			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	17 150	18 448	17 775	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	21 485	17 177	19 664	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	20 994	15 441	18 949	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	18 716	16 830	17 077	21 221	18 032	18 495
<b>Total</b>	<b>19 947</b>	<b>16 900</b>	<b>18 534</b>	<b>21 751</b>	<b>18 408</b>	<b>19 886</b>

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

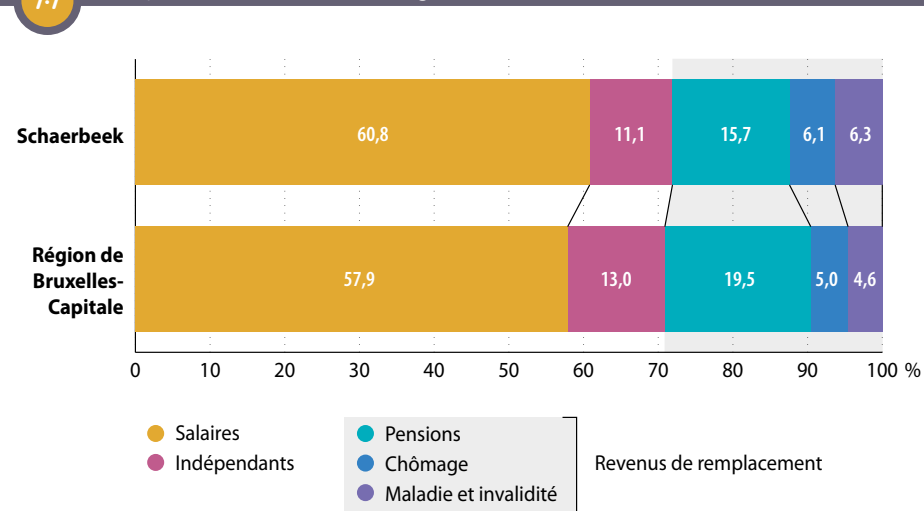
Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont repris dans ce tableau.

• Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.

• La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source des revenus fiscaux (avant impôt) indique que la part des revenus issus du travail salarié est plus importante à Schaerbeek (61 %) qu'à l'échelle régionale (58 %), tandis que la part des revenus issus du travail indépendant y est légèrement inférieure (11 % contre 13 %). La part des allocations de chômage et des indemnités d'invalidité est supérieure à Schaerbeek (12 % contre 10 % pour la Région). Enfin, la part des revenus issus des pensions y est inférieure (16 % dans la commune contre 19 % pour la Région) **7-7**.

### 7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

## 7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche, voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

Quel que soit le type d'aide ou de revenu de remplacement considéré, la part de bénéficiaires à Schaerbeek est supérieur à la Région **7-8**.

Parmi la population d'âge actif à Schaerbeek (18-64 ans), 9 % vivent avec une allocation de chômage, 6 % avec une indemnité d'invalidité, 9 % avec un **revenu d'intégration (ou équivalent)** et 2 % avec une allocation aux personnes handicapées. Pour cette population, les parts de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'une allocation aux personnes handicapées sont similaires à celles de la Région, tandis que celles des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) ou d'une indemnité d'invalidité sont supérieures aux pourcentages régionaux. Schaerbeek est la deuxième commune bruxelloise, après Molenbeek-Saint-Jean, où la part de la population (18-64 ans) qui bénéficie d'un RIS (ou équivalent) est la plus élevée.

Entre 2011 et 2021, la part de la population schaarbeekoise bénéficiant d'une allocation de chômage a diminué, mais cette diminution est presque équivalente à la hausse de la part de Schaerbeekois qui bénéficient d'un RIS ou d'une indemnité d'invalidité.

Parmi les jeunes adultes (18-24 ans), un peu plus d'une personne sur cinq (21 %) perçoit un revenu d'intégration sociale (ou équivalent), ce qui est supérieur à la situation régionale. Parmi les personnes âgées (65 ans et plus), 15,5 % perçoivent la GRAPA et 8 % une allocation aux personnes handicapées, ce qui est également supérieur à la Région **7-8**.

7-8

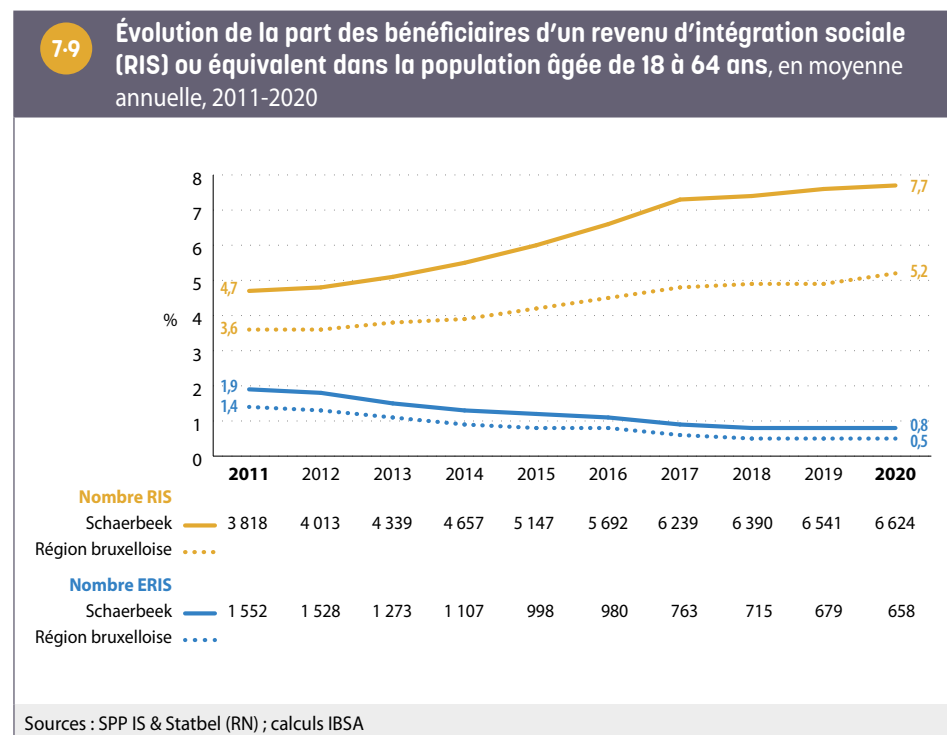
### Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

	Schaerbeek			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
<b>Population âgée de 18 à 24 ans</b>	11 564	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	2 416	11,0	20,9	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	348	10,4	3,0	7,9	2,5
<b>Population âgée de 18 à 64 ans</b>	85 660	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	7 429	6,5	8,7	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	7 814	15,0	9,1	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	5 455	3,5	6,4	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	1 796	1,9	2,1	1,8	2,0
<b>Population âgée de 65 ans et plus</b>	13 146	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	2 043	12,2	15,5	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	993	6,8	7,6	6,0	6,4

Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA  
 (1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.  
 (2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

L'évolution de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) à Schaerbeek ces 10 dernières années suit une tendance à l'augmentation, plus importante que celle observée à l'échelle régionale. Le nombre de bénéficiaires schaarbeekois d'un RIS a augmenté plus rapidement que la population communale. Dès lors, leur part dans la population est passée de 5 % en 2011 à 8 % en 2020 (7.9). L'écart entre la situation schaarbeekoise et la situation régionale est deux fois et demi plus important en 2020 (2,5 points de pourcentage) qu'en 2011 (1,1 point de pourcentage).

Par ailleurs, entre 2011 et 2020 (avant la guerre en Ukraine), le nombre de bénéficiaires de l'ERIS baisse fortement : il a été divisé par près de deux et demi en dix ans. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.



### 7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 42 608 personnes ont droit à une **intervention majorée** à Schaerbeek en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 32 % de la population. C'est plus élevé que dans la Région prise dans son ensemble (26,5 %). À Schaerbeek, comme dans l'ensemble de la Région, les personnes âgées de moins de 25 ans ou de 65 ans et plus sont plus fréquemment **bénéficiaires de l'intervention majorée** que celles âgées de 25 à 64 ans (7.10).

7.10

**Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021**

Classe d'âge	Schaerbeek			Région de Bruxelles-Capitale					
	Nombre de bénéficiaires <sup>(1)</sup>	Pourcentage de bénéficiaires <sup>(1)</sup> dans la population		Pourcentage de bénéficiaires <sup>(1)</sup> dans la population					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	6 505	6 321	12 826	39,0	39,6	39,3	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	2 187	2 242	4 429	37,8	38,8	38,3	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	8 969	10 773	19 742	24,0	29,3	26,6	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	2 220	3 391	5 611	40,0	44,6	42,7	30,6	35,3	33,4
<b>Total</b>	<b>19 881</b>	<b>22 727</b>	<b>42 608</b>	<b>30,4</b>	<b>34,4</b>	<b>32,4</b>	<b>24,8</b>	<b>28,2</b>	<b>26,5</b>

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)  
(1) Titulaires et personnes à charge.

# 8. FINANCES COMMUNALES

## 8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des recettes et des dépenses récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

De 2015 à 2020, la commune de Schaerbeek a enregistré chaque année un excédent sur le budget ordinaire, étant donné que ses recettes étaient supérieures à ses dépenses. Cet excédent a permis à la commune de sortir, à partir de 2016, d'une période de plusieurs années de résultats cumulés négatifs.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que la dette et les dépenses d'investissement par habitant, étaient en moyenne moins élevées à Schaerbeek pendant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises <sup>8.1</sup>.

8.1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020		
	Schaerbeek	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1 653	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1 554	1 886
Dette en euros par habitant	1 027	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	207	292

Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA

## 8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La somme des **fonds et dotations**<sup>22</sup> représente la plus grande source de **recettes** de Schaerbeek. La part de cette source est supérieure à celle des 19 communes confondues (43 % pour Schaerbeek, contre 38 % pour l'ensemble des 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 23 % des recettes de la commune de Schaerbeek, tandis que les autres fonds et dotations représentent 20 % <sup>8.2</sup>. La réforme de la dotation générale en 2017, financée en partie par la suppression de certaines autres dotations et en partie par de nouveaux fonds, a entraîné une augmentation du montant total des fonds et des dotations pour Schaerbeek à partir de 2017, renforçant ainsi la compensation par les dotations régionales de la baisse des revenus propres à la commune. Ramenée au nombre d'habitants, la dotation générale de Schaerbeek au cours de la période 2015-2020 est supérieure à celle de l'ensemble des 19 communes, tandis que les autres fonds et dotations de Schaerbeek rapportent un montant par habitant tout juste inférieur à celui de l'ensemble des 19 communes (tiré vers le haut par la ville de Bruxelles).

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**<sup>23</sup> constituent la deuxième plus grande source de recettes pour Schaerbeek. Leur part dans les recettes ordinaires est légèrement inférieure à celle dans les 19 communes réunies (25 % des recettes ordinaires à Schaerbeek, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont inférieures à celles des 19 communes, bien que le pourcentage des centimes additionnels sur le précompte immobilier soit relativement élevé. Le rendement quelque peu inférieur pourrait s'expliquer, entre autres, par une plus faible densité de bureaux.

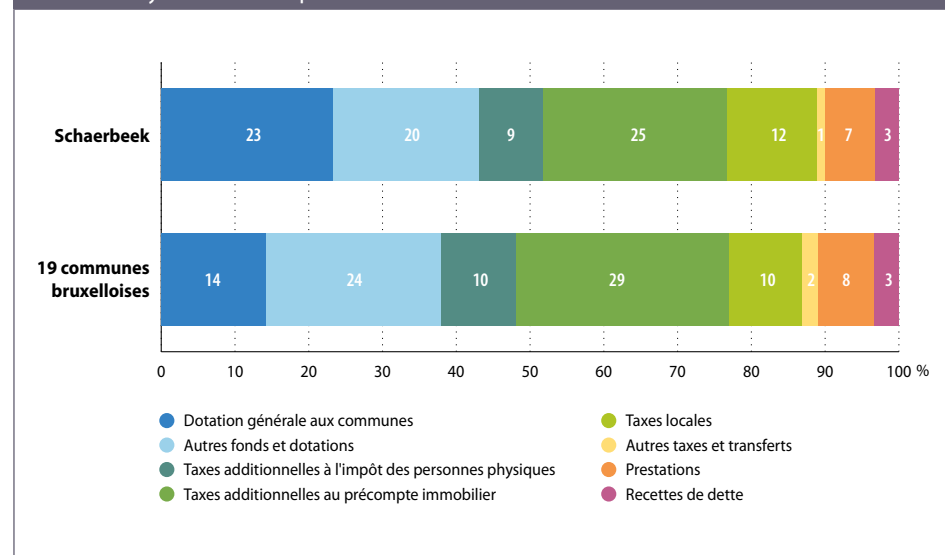
<sup>22</sup> Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

<sup>23</sup> Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

Les recettes des **taxes communales** (12 %) et des centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**<sup>24</sup> (9 %) constituent également d'importantes sources de revenus de la commune. La part de l'impôt des personnes physiques dans les recettes totales de la commune est inférieure à celle de l'ensemble des 19 communes. Les recettes provenant de l'impôt des personnes physiques par habitant sont relativement faibles à Schaerbeek. Entre 2015 et 2020, la commune a réduit le taux de l'impôt des personnes physiques à 4 reprises, jusqu'à ce qu'il atteigne le taux le plus faible des 19 communes. Par ailleurs, le revenu médian est plus faible à Schaerbeek qu'au niveau régional (voir chapitre 7, Revenus).

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune de Schaerbeek. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 36 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes 8-3. La dotation à la zone de police, la dotation au CPAS et les autres dotations représentent chacune une part relativement importante du budget de Schaerbeek, tandis que l'importance des dépenses de fonctionnement est moindre que pour les 19 communes réunies.

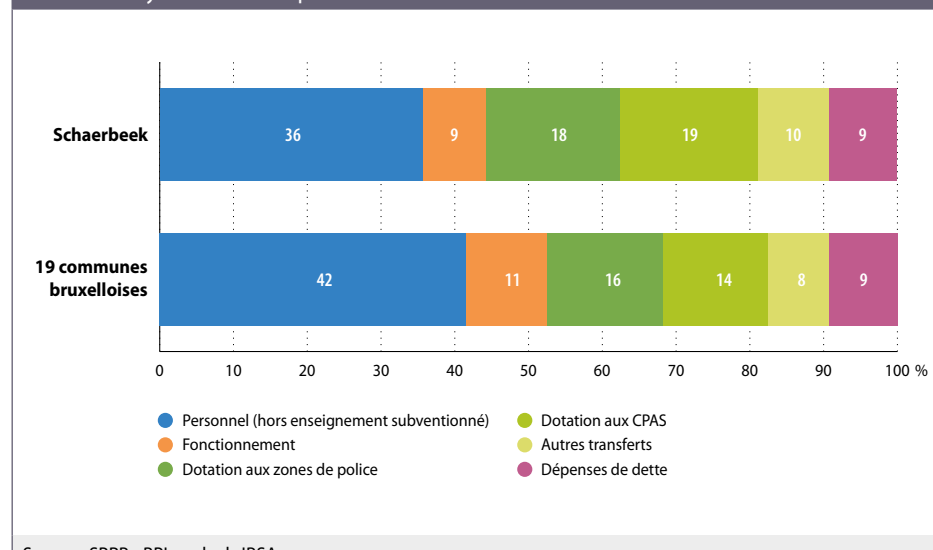
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).  
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020

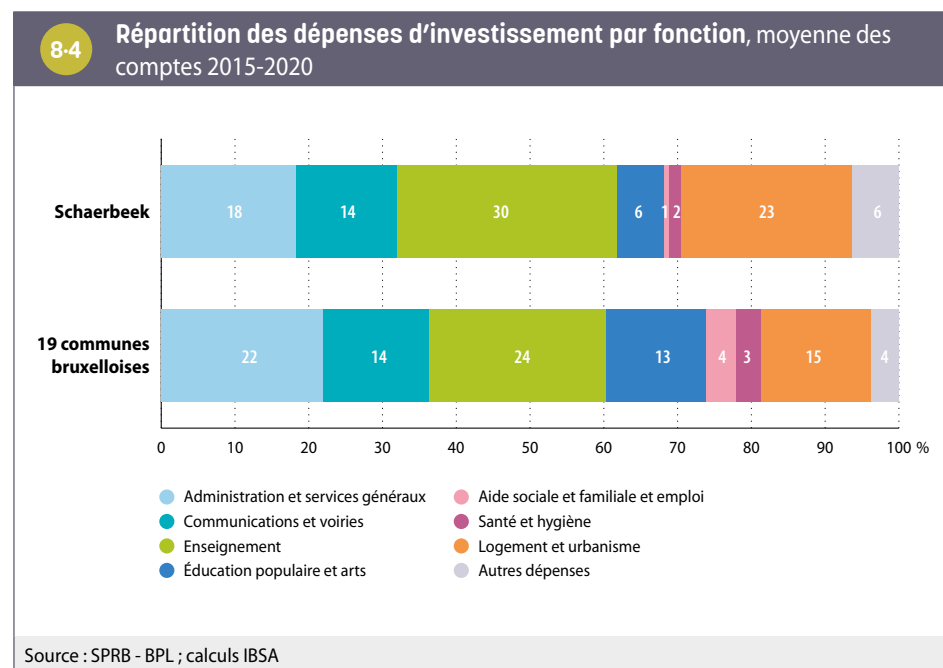


Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

24 Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

### 8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines de l'enseignement (30 % des dépenses d'investissement contre 24 % pour les 19 communes) et du logement et de l'urbanisme (23 % des dépenses d'investissement contre 15 % pour les 19 communes) ont représenté une part importante des investissements à Schaerbeek au cours de la période 2015-2020. L'administration et les services généraux (18 %) et la communication et les voiries (14 %) représentent aussi une part élevée des investissements de la commune pendant cette période <sup>8-4</sup>.



# 9. LOGEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, Schaerbeek compte 19 254 bâtiments, dont 16 278 résidentiels et 2 976 non résidentiels. La part de bâtiments résidentiels dans l'ensemble du bâti est similaire à la part régionale. Les bâtiments résidentiels se composent de 58 370 logements à Schaerbeek, dont 2 555 logements sociaux.

Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 685 euros à Schaerbeek, contre 739 euros à l'échelle régionale<sup>25</sup>. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergie et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages<sup>26</sup>.

## 9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

À Schaerbeek, parmi les 2 548 bâtiments résidentiels, 78 % sont des maisons<sup>27</sup>, et 22 % des immeubles à appartements (contre respectivement 77 % et 23 % dans la Région). À Schaerbeek, les maisons sont très majoritairement des maisons 2 façades et les immeubles à appartement constituent une part du parc résidentiel (22 %) similaire à celle de la Région <sup>9-1</sup>.

9-1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Schaerbeek	76%	2%	0,2%	22%
Région de Bruxelles-Capitale	64%	9%	4%	23%

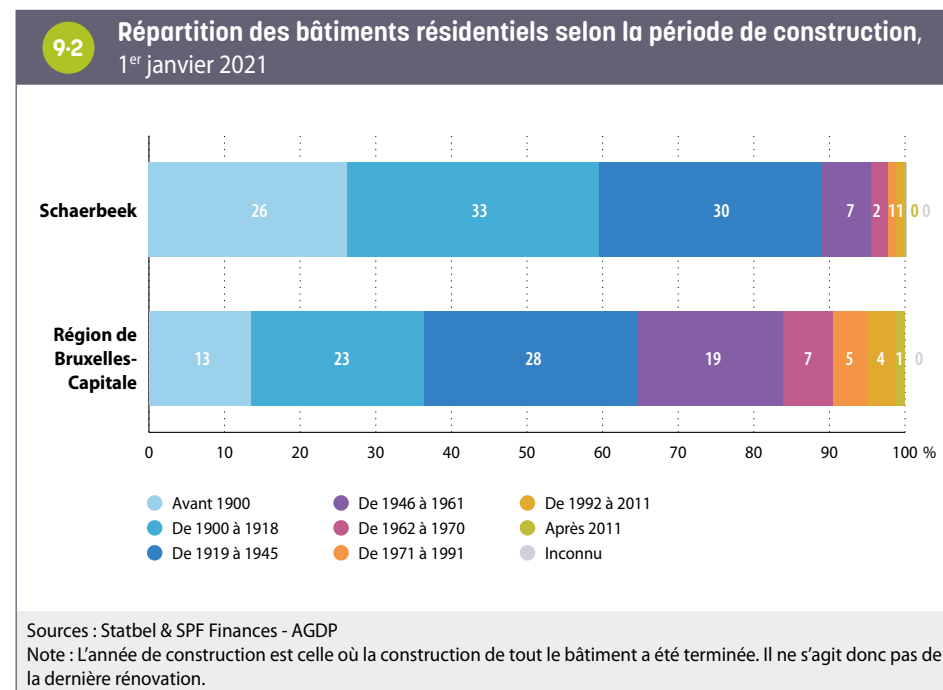
Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

25 SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrb-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

26 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

27 Certains de ces bâtiments, identifiés comme maisons au niveau du bâti, sont parfois divisés en plusieurs logements.

La commune, située en **première couronne**, a été urbanisée de façon précoce. Le bâti résidentiel de la commune y est plus ancien qu'en moyenne pour la Région. Les bâtiments d'avant 1945 représentent près de 90 % du bâti, contre 64 % pour l'ensemble de la Région. La surreprésentation concerne surtout les bâtiments d'avant 1900 et, dans une moindre mesure, d'avant 1918. Les bâtiments construits à partir des années '60 constituent moins de 5 % du bâti résidentiel schaarbeekois <sup>9-2</sup>.



Sur base du Censu 2011, les logements de grande taille (8 pièces et plus) sont sur-représentés à Schaerbeek par rapport à la Région dans son ensemble, de même que les logements de deux ou trois pièces. Les logements de très petite taille (1 pièce) sont eux sous-représentés (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).



Toujours sur la base des données du Censur 2011, il apparaît que la part des logements occupés par leur propriétaire est similaire à Schaerbeek (38 %) et au sein de la Région (39 %).

## 9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

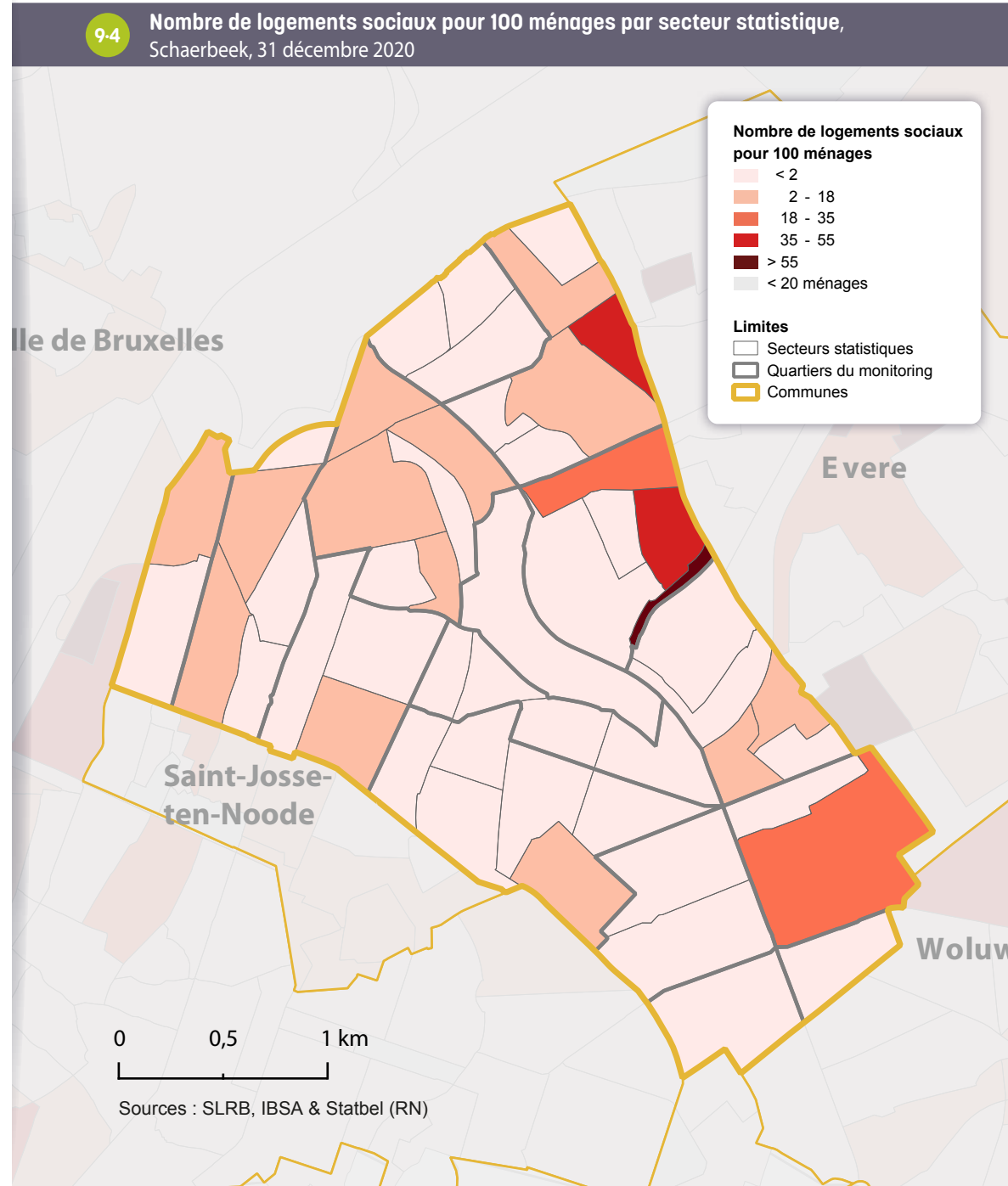
Au 31 décembre 2020, Schaerbeek compte 2 555 **logements sociaux**, soit 302 de plus qu'en décembre 2010. Cette évolution, rapportée au nombre de logements sociaux en 2010, place Schaerbeek comme la commune ayant connu la plus grande augmentation (relative) du parc de logement sociaux (+13 % contre +3 % pour la Région). Toutefois, en 2020, le nombre de logements sociaux rapporté au nombre de ménages est moins élevé à Schaerbeek (4,6 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages) **9-3**.

Notons qu'en 2022, 5 627 ménages schaerbeekois (5 745 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 10 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour un logement social en Région bruxelloise ; ils remplissent donc les conditions d'accès et sont en attente d'une attribution<sup>28</sup>.

<b>9-3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020</b>		
	<b>Schaerbeek</b>	<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>
Nombre de logements sociaux	2 555	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	4,6	7,2
Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA		

Les logements sociaux schaerbeekois sont relativement bien répartis dans la commune. Si quatre secteurs statistiques (Rue Marbotin, RTB, Rue Guido Gezelle et Terdel) accueillent ensemble la moitié des logements sociaux, l'autre moitié est répartie dans de nombreux autres secteurs de la commune. À la différence de ce qui s'observe dans certaines autres communes de la Région, il n'y a donc pas de secteur composé exclusivement de logements sociaux. Les secteurs Gilisquet, Terdel, Guido Gezelle et Marbotin sont les secteurs qui comptent le plus de logements sociaux pour 100 ménages **9-4**.

<sup>28</sup> Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»<sup>29</sup>. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 434 à Schaerbeek<sup>30</sup>. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Schaerbeek, 938 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019. Schaerbeek est la troisième commune bruxelloise avec le plus de logements de ce type, derrière Anderlecht et Bruxelles-Ville.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché<sup>31</sup>, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé<sup>32</sup>. Au total, on dénombre 712 logements acquisitifs à finalité sociale à Schaerbeek<sup>33</sup> **9-5**.

9-5

### Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Schaerbeek	434	938	712
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale  
Calculs : IBSA, Monitoring des logements publics à Bruxelles (Réfèrent bruxellois du logement - perspective.brussels)

29 Perspective.brussels (2021).

30 Logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019.

31 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

32 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

33 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus entre 2010 et le 31/12/2020 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019

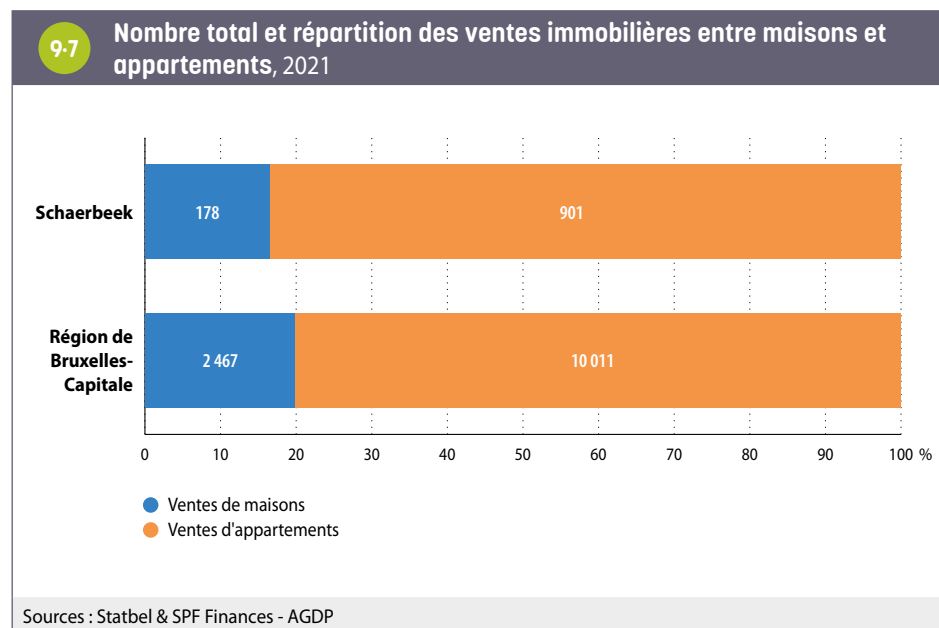
### 9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier schaarbeekois est du même ordre grandeur que celui de l'immobilier bruxellois en ce qui concerne les appartements, et un peu plus faible (-8 %) en ce qui concerne les maisons. En 2021, le prix médian des ventes d'appartements et des maisons deux et trois façades est respectivement de 240 000 et de 420 000 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région <sup>9.6</sup>. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des appartements et des maisons corrigé de l'inflation a augmenté de façon significative. Le prix de vente des appartements a augmenté plus rapidement à Schaerbeek (+28 %) que pour la Région (+22 %), ce qui n'est pas le cas pour le prix de vente des maisons (+13 % à Schaerbeek, +18 % pour la Région).

	Schaerbeek		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
<b>Maisons deux et trois façades</b>				
Prix médian	371 000 €	420 000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	192	178	2 115	2 317
<b>Appartements</b>				
Prix médian	187 000 €	240 000 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	709	901	8 276	10 011
<b>Nombre total de transactions pour 100 ménages<sup>1</sup></b>	1,63	1,94	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA  
(1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

Comme en Région bruxelloise, en 2021, la majorité des transactions à Schaerbeek concerne des appartements. La proportion de ventes de maisons y est un peu moins importante qu'à l'échelle de la Région, malgré le fait que le bâti résidentiel communal soit composé de maisons et d'immeubles à appartements dans les mêmes proportions que la Région dans son ensemble <sup>9.7</sup>.



# 10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

## 10.1. MOBILITÉ

### Motorisation des ménages

À Schaerbeek, on dénombre 0,6 voiture par ménage. Il s'agit d'une valeur égale à la situation régionale. Au sein de la Région, ce nombre de voitures par ménage varie de 0,4 (Saint-Josse) à 0,9 (Woluwe-Saint-Pierre). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (e.a. la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces, etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée<sup>34</sup>.

À Schaerbeek, 54 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est légèrement supérieur au niveau régional (52 %), 37,5 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 9 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) <sup>10-1</sup>.

		10-1 Motorisation des ménages, 2019		
			Schaerbeek	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	53,9	52,3
	1 voiture	%	37,5	37,7
	2 voitures ou plus	%	8,6	10,0
Voitures par ménage		Taux	0,6	0,6
Part des ménages avec une voiture de société		%	5,0	7,7

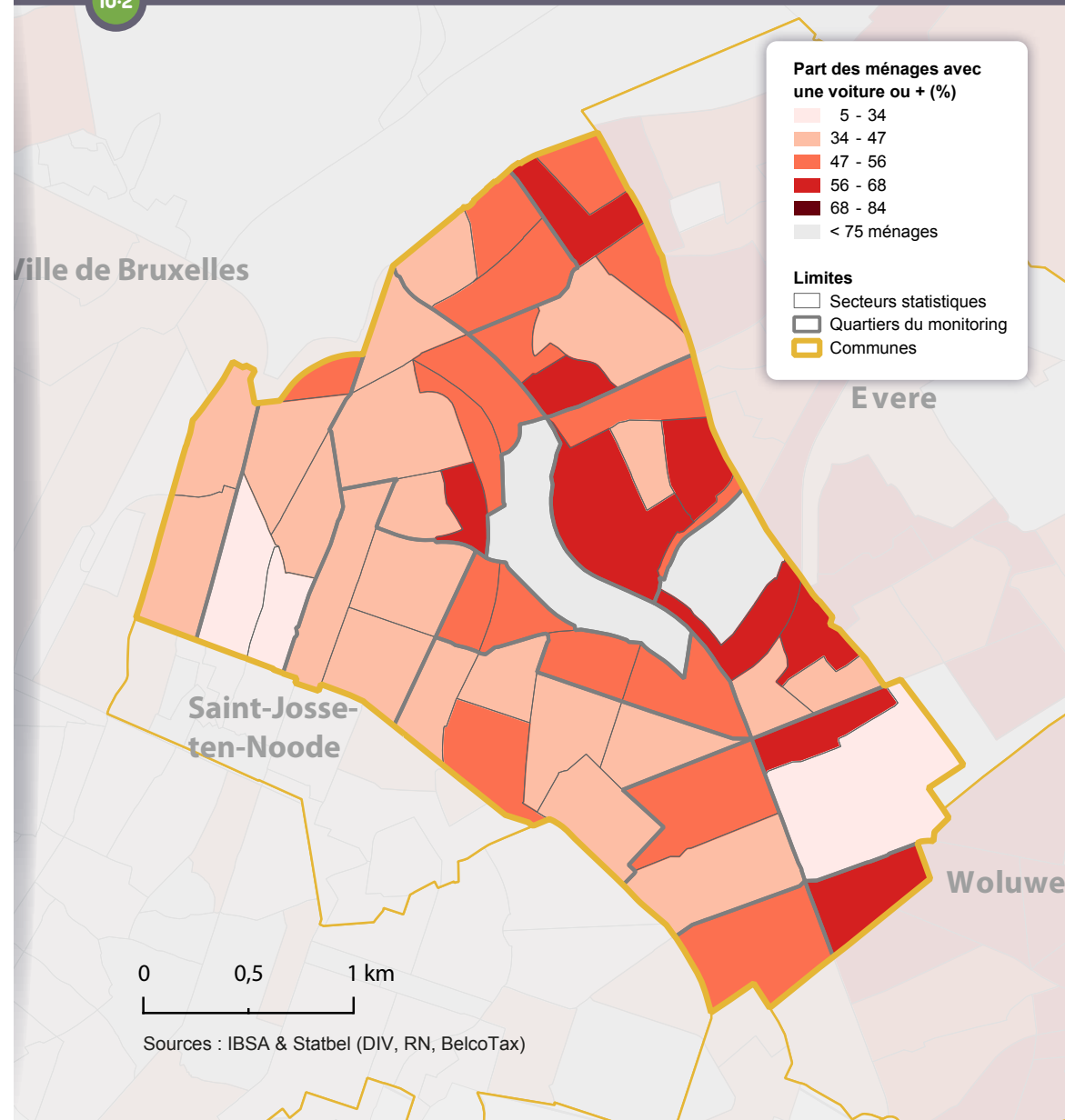
Source : Statbel ; calculs IBSA

La part de ménages motorisés varie au sein de la commune <sup>10-2</sup>. Ainsi, les secteurs situés à l'est du boulevard Lambermont présentent des taux de motorisation plus élevés, aux alentours ou supérieurs à 50 %. Au sein des secteurs de l'ouest, plus d'un ménage sur deux (voir deux ménages sur trois) ne dispose pas de voiture.

34 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Schaerbeek, 2019



Cette géographie de la motorisation des ménages est à mettre en lien avec la géographie du niveau socio-économique des ménages (voir carte des revenus 7-2, carte du chômage 5-5, carte des logements sociaux 9-4) : le taux de motorisation est plus élevé dans les secteurs statistiques qui présentent un niveau socio-économique plus élevé. Ce lien n'est toutefois pas établi dans le sud de la commune (secteurs Opale, Émeraude et Linthout par exemple) qui associent revenus élevés et motorisation moyenne.

La part de ménages disposant d'une voiture de société est inférieure à Schaerbeek à ce que l'on observe pour la Région (7 % contre 8 %) 10-1. C'est à Woluwe-Saint-Pierre que cette part est la plus élevée (16 %) et à Saint-Josse qu'elle est la plus faible (2,6 %).

Ces variations communales s'expliquent essentiellement par les différences en termes de **taux d'emploi** et de caractéristiques des emplois occupés par les résidents de chacune des communes. En Belgique, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur<sup>35</sup>) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

## Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). Elle est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de première couronne, particulièrement à l'est.

L'offre est plus élevée à Schaerbeek qu'en moyenne à Bruxelles. En 2021, on y dénombre ainsi 88 emplacements, soit un pour 1 494 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région. À Ixelles, commune la mieux équipée, on dénombre un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée 10-3.

L'utilisation des véhicules partagés Cambio situés dans la commune est supérieure à ce qui s'observe à l'échelle de la Région ; ainsi, au cours de l'année 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 488 fois en moyenne à Schaerbeek, contre 439 fois en moyenne dans la Région.

10-3 Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021					
		Schaerbeek	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en termes d'hab./empl.)	Anderlecht (max en termes d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	88	647	80	17
	Habitants par emplacement	1 494	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	42 950	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	488	439	342	441
Source : parking.brussels					

35 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

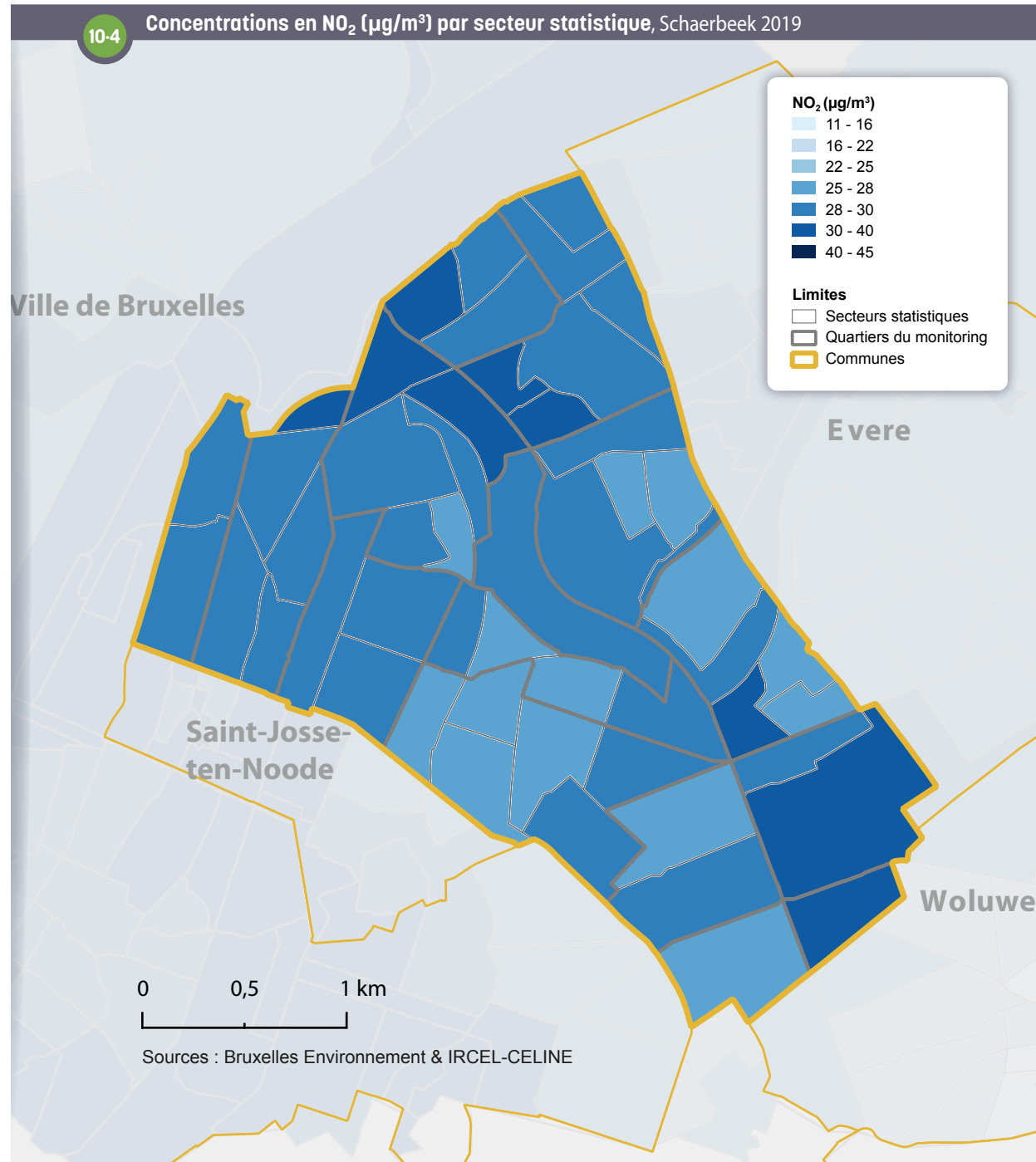
## 10.2. ENVIRONNEMENT

### Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,7 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO<sub>2</sub>, soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO<sub>2</sub>, on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région<sup>36</sup>.

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO<sub>2</sub>** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE (40 µg/m<sup>3</sup>), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS (10 µg/m<sup>3</sup>)<sup>37</sup>.

La **concentration en NO<sub>2</sub>** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains **secteurs statistiques** étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). Les valeurs de Schaerbeek sont relativement élevées, comme pour les communes de **première couronne**. Au sein de la commune, les variations ne sont pas très importantes, même si les axes de circulation importants (chaussée de Haecht, chaussée de Louvain, boulevard Leopold III, extrémité de la E40) impliquent des valeurs quelque peu plus élevées **10-4**.



<sup>36</sup> Bruxelles Environnement (2022). Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). In L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-l'environnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022.

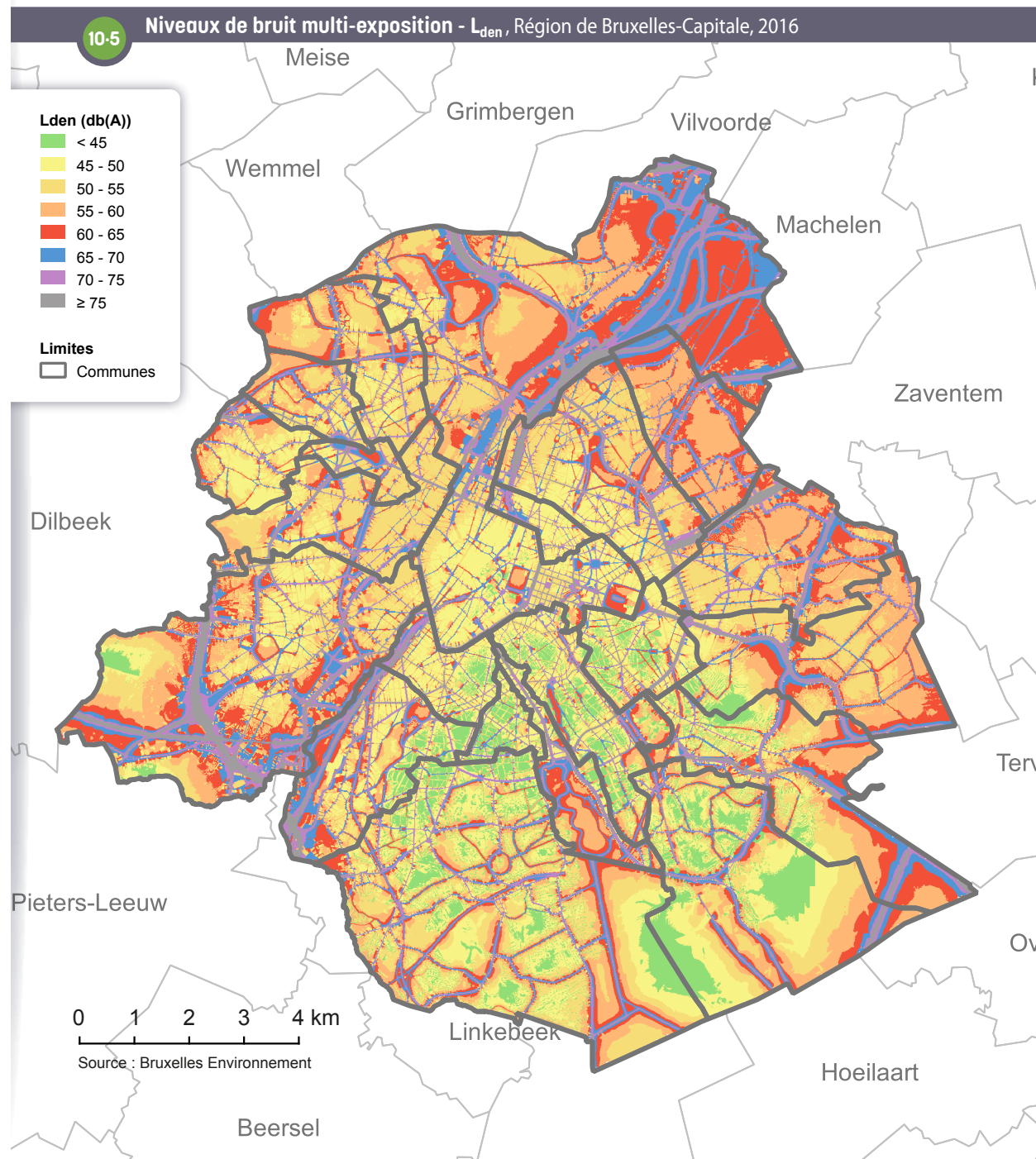
<sup>37</sup> Idem.

## Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes, etc.) et les effets non auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale, etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit <sup>10-5</sup> est construite en prenant en considération la combinaison des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24 h. À Schaerbeek, les infrastructures routières et ferroviaires expliquent la répartition des nuisances sonores estimées. Le bruit est le plus important le long du boulevard Lambert, du boulevard Léopold III, à l'extrémité de la E40 et à proximité de la gare du Nord et de Schaerbeek Formation. Les valeurs estimées sont plus faibles dans la partie sud de la commune.

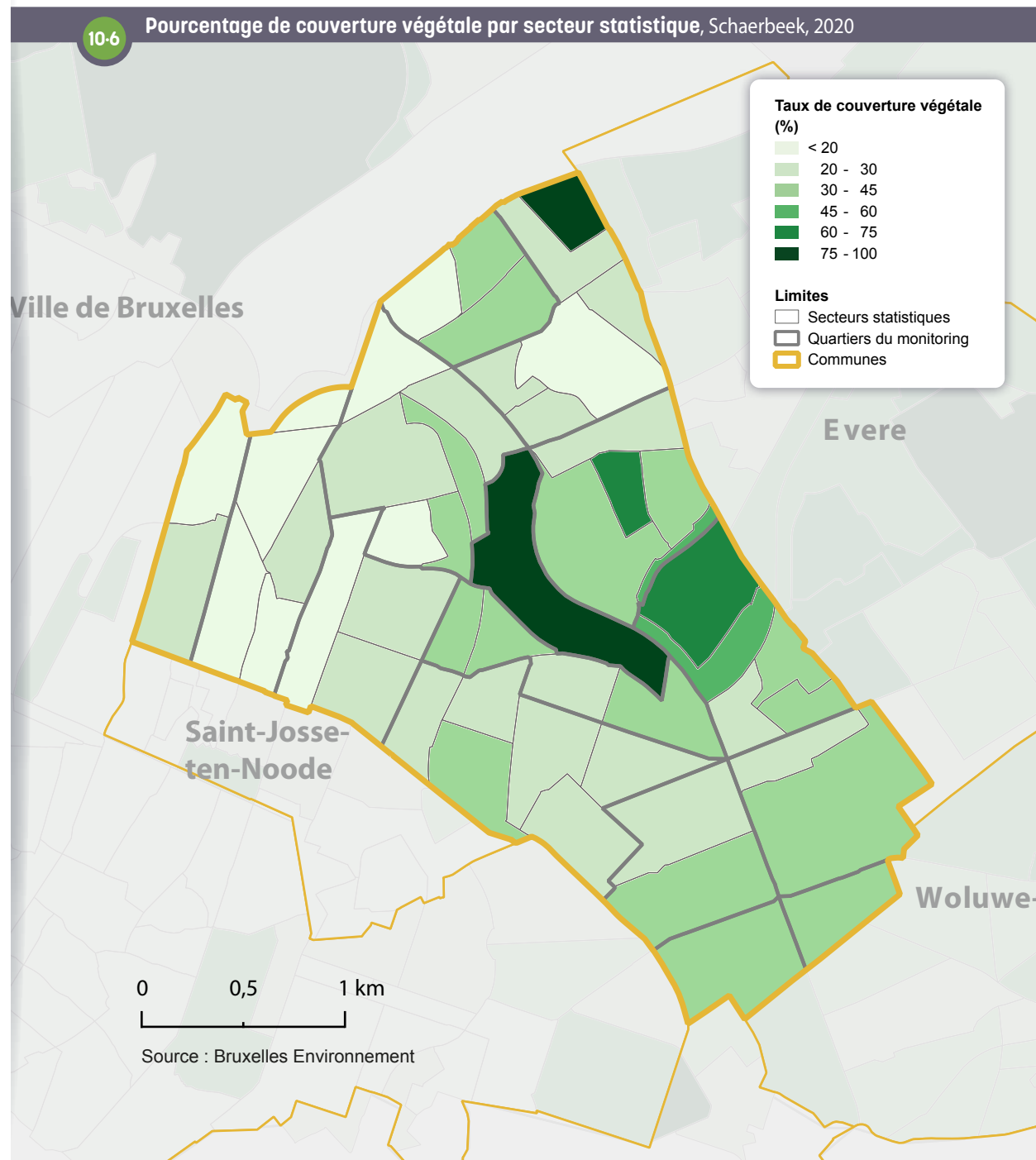


## Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Schaerbeek apparaît comme une commune *moins verte* que la Région dans son ensemble (qui inclut notamment la Forêt de Soignes). La part du territoire sous couverture arborée, mais aussi sous couverture végétale, est moins importante à Schaerbeek (respectivement 20 % et 33 %) qu'au sein de la Région (33 % et 52 %) <sup>10-7</sup>.

La carte de la part du territoire sous couverture végétale par [secteur statistique](#) <sup>10-6</sup> fait ressortir la présence du parc Josaphat, du parc Albert et de la friche Josaphat et de la réserve naturelle du Moeraske, qui constituent l'essentiel des espaces verts de la commune. Les autres secteurs sont plus faiblement végétalisés, particulièrement les secteurs de l'ouest de la commune (Rue de Brabant, Rue Vanderlinden, Avenue de la Reine), malgré le développement de certains espaces verts, comme le parc de la Senne, ouvert en 2016 ou le parc Reine Verte, ouvert en 2007.





La part du territoire constituée d'espaces verts et récréatifs accessibles au public est beaucoup plus faible à Schaerbeek (6 %) qu'au sein de la Région (19 %). Par contre, en lien avec la relativement bonne répartition de ces espaces verts dans la commune, la part du territoire considéré comme carencé en espaces verts accessibles est similaire à celle de la Région (30 % contre 27 %). Néanmoins, la densité des espaces verts est faible : le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant est largement inférieur à la situation régionale (4 m<sup>2</sup>/habitant contre 25 m<sup>2</sup>/habitant) <sup>10-7</sup>. Schaerbeek est la quatrième commune bruxelloise avec le plus faible nombre de m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant.

10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Schaerbeek	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km <sup>2</sup> )	2020	2,6	85,0
Surface de la couverture arborée (km <sup>2</sup> )		1,6	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		33	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		20	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km <sup>2</sup> )	2021	0,5	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km <sup>2</sup> )		2,4	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		6	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		30	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m <sup>2</sup> /hab)		4	25

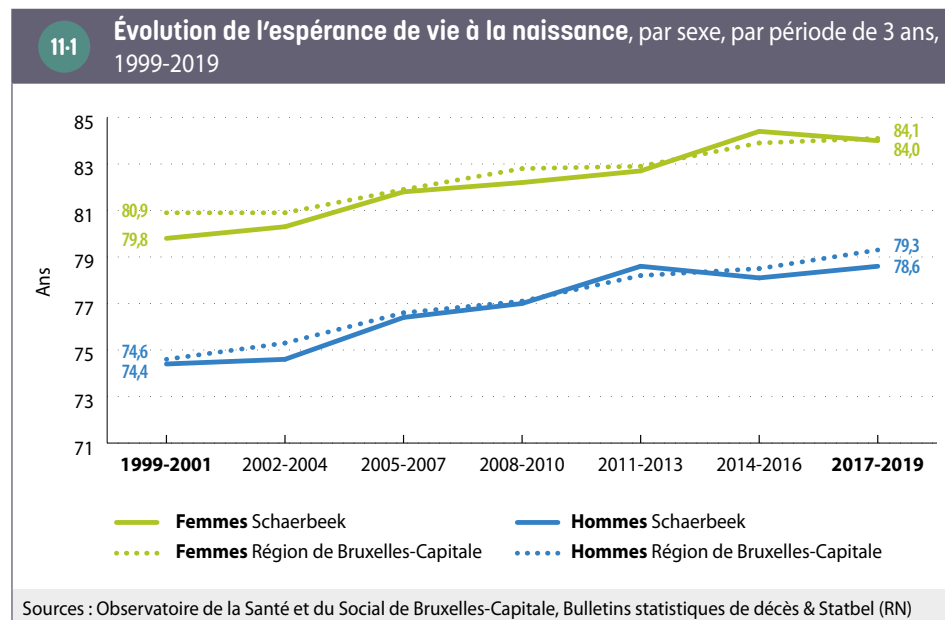
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

# 11. SANTÉ

## 11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

### Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est légèrement moins élevée chez les hommes à Schaerbeek qu'en Région bruxelloise pour la période 2017-2019. Chez les femmes, il n'y a pratiquement pas de différence avec le niveau régional : l'espérance de vie à la naissance calculée sur la période 2017-2019 est de 84 ans pour les femmes et de 78,6 ans pour les hommes à Schaerbeek, contre respectivement 84,1 ans et 79,3 ans dans la Région <sup>11-1</sup>. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté davantage pour les hommes que pour les femmes en Région bruxelloise. À Schaerbeek, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance est aussi élevée chez les hommes que chez les femmes.



L'espérance de vie légèrement moins élevée (pour les hommes) à Schaerbeek s'explique par la situation socio-économique moyenne des habitants moins favorable par rapport à la moyenne régionale. La pauvreté et la santé sont étroitement liées. Les facteurs qui entrent en jeu sont d'une part les conditions de vie plus défavorables (conditions de logement, situation professionnelle et conditions de travail, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et, d'autre part, l'accès plus difficile aux soins de santé<sup>38</sup>. Bien que Schaerbeek fasse partie des communes les plus pauvres de la Région, la commune présente également un profil de population mixte sur son territoire. Les parties ouest et nord de la commune abritent des habitants relativement plus pauvres, plus jeunes et plus masculins, tandis que dans les parties est et sud de la commune, les habitants sont relativement plus fréquemment issus de la classe moyenne et plus âgés, et il y a relativement plus de femmes. Cela pourrait expliquer pourquoi l'espérance de vie des hommes de Schaerbeek reste proche de la Région et celle des femmes de Schaerbeek se situe en fin de compte dans la moyenne régionale.

### La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Schaerbeek, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 495 pour 100 000 hommes et de 270 pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 <sup>11-2</sup>. Ces chiffres sont à peu près aussi élevés que dans l'ensemble de la Région bruxelloise (488 pour 100 000 hommes, 272 pour 100 000 femmes). Les différences entre communes en matière d'espérance de vie et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants. La pauvreté, dans toutes ses dimensions, peut entraîner une détérioration de l'état de santé et une mauvaise santé peut conduire à l'appauvrissement. Les inégalités sociales de santé touchent tous les âges et sont liées à la plupart des problèmes de santé<sup>39</sup>. La mortalité prématurée à Schaerbeek présente à peu près la même dynamique que l'espérance de vie dans la Région, avec des chiffres légèrement moins favorables pour les hommes et légèrement meilleurs pour les femmes par rapport à la Région. Le profil mixte des habitants mentionné précédemment pourrait également expliquer cette situation.

Le taux de mortalité prématurée standardisé a également considérablement baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Schaerbeek était de 613 pour

<sup>38</sup> Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

<sup>39</sup> Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

100 000 hommes et de 360 pour 100 000 femmes. Cela explique en partie l'augmentation de l'espérance de vie.

Le tableau 11-2 présente les principales causes de décès prématurés. À Schaerbeek, les trois principales causes de décès chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les cardiopathies ischémiques et le suicide. Pour les femmes, il s'agit du cancer du sein, du cancer de l'appareil respiratoire et des maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Région bruxelloise.

Le taux de mortalité prématurée légèrement plus élevé chez les hommes de Schaerbeek par rapport à la Région se traduit par une mortalité prématurée par cause légèrement plus élevée pour la plupart des causes de décès. Le chiffre global légèrement meilleur se retrouve également chez les femmes pour les chiffres les plus spécifiques par cause de décès.

11-2	Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019					
	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Schaerbeek	Taux de mortalité standardisé (1) Schaerbeek (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Schaerbeek	Taux de mortalité standardisé (1) Schaerbeek (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
<b>Toutes les causes de décès</b>	<b>1 790</b>	<b>494,8</b>	<b>487,8</b>	<b>1 070</b>	<b>269,9</b>	<b>272,2</b>
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	203	61,0	55,8	84	21,4	25,3
Cardiopathies ischémiques	145	44,4	43,0	38	11,0	13,0
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (y inclus bronchite, asthme, emphysème)	76	25,5	23,5	54	14,9	14,0
Maladies cérébrovasculaires	70	22,8	20,9	44	11,8	11,4
Suicide (2)	83	15,3	16,3	28	5,8	7,6
Cancer du sein	-	-	0,3	91	23,0	24,1
Cancer du côlon	45	14,4	10,8	26	6,8	6,5
Maladies hépatiques chroniques	52	13,5	16,8	19	4,3	7,6
Cancer du tissu lymphatique	49	14,6	12,4	20	5,2	6,9
Cancer du pancréas	40	11,8	11,4	25	6,7	7,6
Cancer des lèvres, de la cavité buccale, du pharynx	29	8,6	8,1	< 10	-	2,3
Cancer des ovaires	-	-	-	20	5,0	5,5

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) Standardisation directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.
- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

## Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Schaerbeek calculés sur la période de cinq ans allant de 2015 à 2019 sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Schaerbeek (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	78	6,6	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	40	3,4	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Bulletins statistiques de naissances et de décès](#) (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Schaerbeek/ (2) en Région bruxelloise.

## 11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)<sup>40</sup>, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données sont disponibles pour toutes les personnes en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national<sup>41</sup>. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

<sup>40</sup> L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

<sup>41</sup> En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

## Maladies chroniques

À Schaerbeek, on estime que 6,2 % des bénéficiaires sont diabétiques, 0,7 % souffrent d'une maladie cardiaque et 7,4 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalence non standardisée). Après **standardisation** pour l'âge, il apparaît que le diabète et la BPCO sont relativement plus fréquents à Schaerbeek que dans la Région **11-4**. Ceci est probablement lié au profil socio-économique moyen moins favorable des habitants de Schaerbeek. (La situation peut-être un peu plus favorable des femmes de Schaerbeek ne peut être mise en avant dans ces indicateurs.)

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Schaerbeek (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Schaerbeek (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	6 200,0	9 216,7	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	728,4	1 228,0	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	7 445,7	11 665,3	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

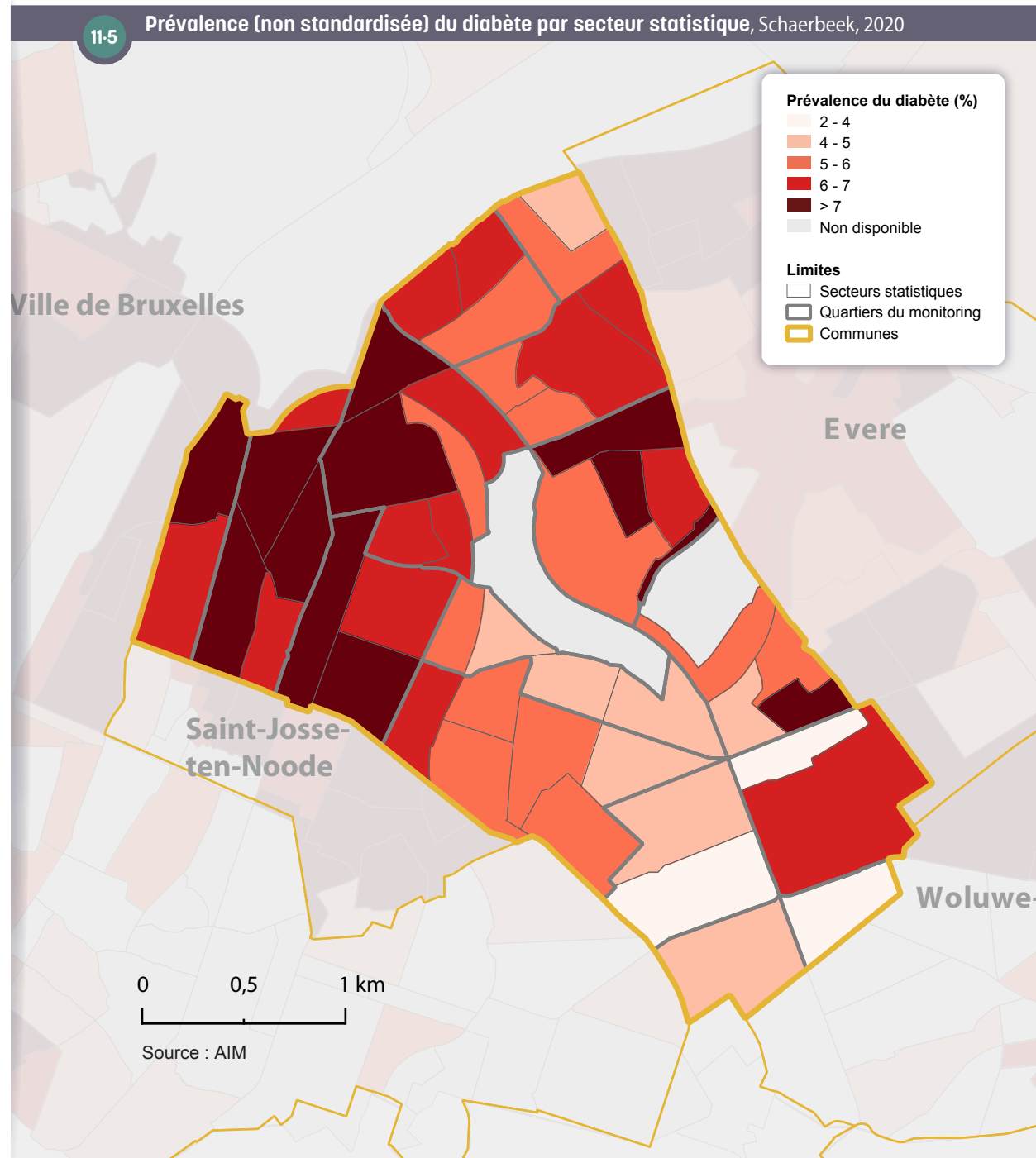
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

La prévalence du diabète (non standardisé) n'est pas la même dans tous les quartiers de Schaerbeek 11-5. La prévalence est plus élevée dans la partie nord-ouest de la commune, où l'on trouve de nombreuses personnes ayant un profil socio-économique moins aisé. Le diabète est également plus fréquent à proximité de la Tour Reyers et dans le quartier Terdelt, des quartiers où la proportion de logements sociaux est relativement élevée.

Par ailleurs, 8 % des bénéficiaires à Schaerbeek ont le statut «affection chronique» auprès de l'assurance maladie obligatoire<sup>42</sup>. Après standardisation pour l'âge, cette proportion est aussi élevée à Schaerbeek (11 %) que dans la Région (11 %). Il convient de souligner que ce chiffre n'est pas déterminé uniquement par la prévalence des maladies chroniques, mais également par les soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut<sup>43</sup>. Il se peut que certains habitants aient effectivement droit à ce statut en raison d'un problème de santé, mais qu'ils ne fassent pas valoir ce droit.



<sup>42</sup> Pour en savoir plus sur le statut «affection chronique», consultez le site web de l'INAMI : [www.inami.fgov.be](http://www.inami.fgov.be).

<sup>43</sup> L'obtention du «statut affection chronique» est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert et al., 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du «nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont faibles).

## Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise **11-6**. Chez les hommes, l'incidence standardisée du cancer de la prostate est légèrement inférieure et celle du cancer des poumons légèrement plus élevée pour la période 2016-2019 à Schaerbeek par rapport à la Région. Parmi les femmes de Schaerbeek, il y a peu de différences avec la Région.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Schaerbeek, on estime qu'ils touchent 25 hommes sur 100 000 et 18 femmes sur 100 000. Ils sont nettement moins fréquents que les cancers du top 3 mentionnés plus haut, même s'il convient d'interpréter les chiffres avec prudence<sup>44</sup>.

<b>11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019</b>			
	<b>Taux d'incidence brut Schaerbeek (par 100 000)</b>	<b>Taux d'incidence standardisé (2) Schaerbeek (par 100 000)</b>	<b>Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)</b>
<b>Hommes</b>			
Poumons-bronches	68,1	128,1	106,6
Prostate	67,0	139,6	165,5
Colorectal	48,8	95,4	86,5
<b>Femmes</b>			
Sein	138,2	192,6	185,2
Colorectal	40,3	61,5	58,4
Poumons-bronches	31,8	51,2	50,5

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur la base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Schaerbeek, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les **ratios d'incidence standardisés** (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

44 Voir note 1 du Tableau 11-6.

### 11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec en conséquence une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein (appelé «Mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018<sup>45</sup>. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Schaerbeek, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région. La participation est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux. Les habitantes sont légèrement plus susceptibles de se faire dépister dans le cadre du programme de dépistage «Mammotest», bien que le dépistage global du cancer du sein y soit inférieur à celui de la Région <sup>11-7</sup>.

Seuls 26 % des Schaerbeekois se rendent chez le dentiste pour une consultation préventive (Région : 27 %). Ce chiffre est d'autant plus bas qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Un peu moins de la moitié des 65 ans et plus vivant à domicile à Schaerbeek ont été vaccinés contre la grippe en 2020. Ce chiffre est proche de celui de la Région.

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Schaerbeek	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	12,6 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	47,1 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	18,2 % (♂) - 17,8 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	22,8 %	25,1 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	25,5 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	48,6 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

45 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

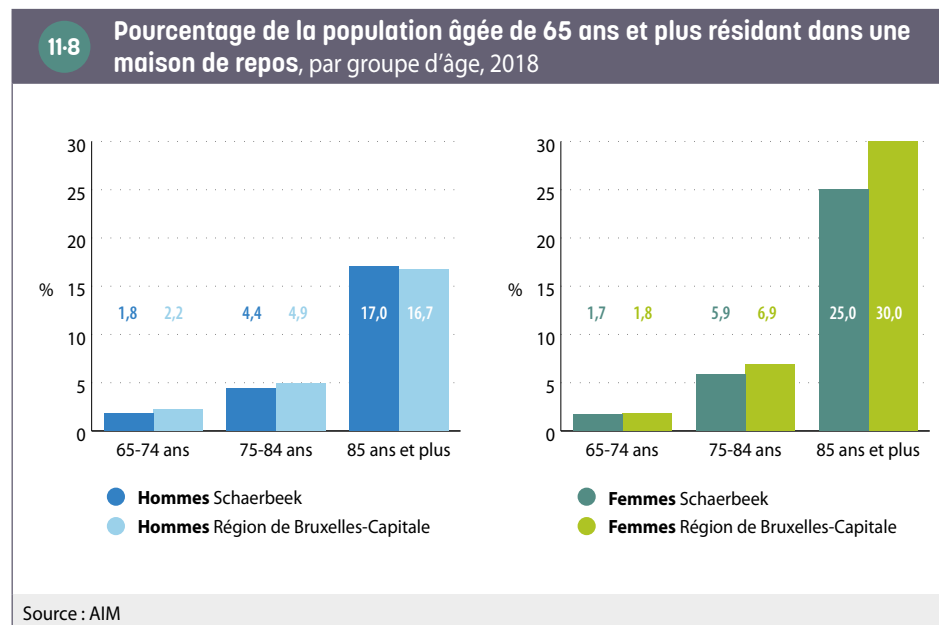
## 11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

### Résidents des maisons de repos

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Schaerbeek compte 8 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 989 lits (dont 389 lits MRS<sup>46</sup> pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 7,5 % des habitants de Schaerbeek âgés de 65 ans et plus devaient en théorie pouvoir trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est inférieur à celui des 19 communes bruxelloises réunies (8,9 %).

En 2018, 760 habitants de Schaerbeek âgés de 65 ans et plus (530 femmes et 230 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 5,8 % de ce groupe d'âge<sup>47</sup>. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. La part des femmes habitant à Schaerbeek vivant dans une MR(S) est supérieure à celle des hommes (7,1 % de l'ensemble des femmes de plus de 65 ans et 4,2 % de l'ensemble des hommes de plus de 65 ans). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. L'espérance de vie plus élevée des femmes signifie, d'une part, qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge les plus élevées, mais aussi que, statistiquement parlant, les hommes ont plus de chances de vivre encore avec leur partenaire féminine dans les dernières années de leur vie, tandis que les femmes ont plus de chances de survivre à leur partenaire masculin. Par conséquent, lorsque les besoins en soins liés à l'âge augmentent, les femmes sont, plus souvent que les hommes, dans l'impossibilité de compter sur l'aide de leur partenaire encore en vie et doivent donc s'installer dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Schaerbeek en 2018. La sous-représentation relative par rapport à la Région concerne principalement les femmes âgées de 85 ans et plus, qui constituent également le groupe le plus important parmi les résidents des centres de soins résidentiels.



Le pourcentage de Schaerbeekois résidant en MR(S) **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** est de 46 % en 2018. Dans la population schaarbeekoise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 41 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %. Au niveau de la Région, cette surreprésentation est donc encore légèrement plus élevée.

46 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

47 Il s'agit en l'occurrence de personnes domiciliées à Schaerbeek et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur le territoire schaarbeekoïse. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune de Schaerbeek, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors de Schaerbeek. Notons que toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).



# GLOSSAIRE

**Aide médicale urgente (AMU) :** cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

**Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) :** afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

**Bulletins statistiques de naissances et de décès :** les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.  
Pour plus d'informations : [www.vivalis.brussels](http://www.vivalis.brussels)

**Cardiopathie ischémique :** la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.  
Pour plus d'informations : [www.belgiqueenbonnesante.be](http://www.belgiqueenbonnesante.be)

**Coefficient de Gini :** le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

**Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) :** ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.  
Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

**Concentration en NO<sub>2</sub> :** il s'agit de la masse de NO<sub>2</sub> (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m<sup>3</sup>). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

**Croissant pauvre :** zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

**DASPA :** le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.  
Pour plus d'informations : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) :** personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

**Deuxième couronne** : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

**Enseignement en alternance** : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

**Enseignement modulaire** : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

**Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS)** : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : [www.ocmw-info-cpas.be](http://www.ocmw-info-cpas.be)

**Espérance de vie à la naissance** : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

**Incidence** : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

**Indicateur de la dynamique entrepreneuriale** : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre

moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

**Indicateur conjoncturel de fécondité** : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

**L<sub>den</sub>** : l'indicateur de niveau de bruit L<sub>den</sub> (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L<sub>den</sub> s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left( 12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L<sub>day</sub> de 7h à 19h
- La période de soirée L<sub>evening</sub> de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L<sub>night</sub> de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

**Maillage vert et bleu** : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

**Mortalité infantile (taux)** : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

**Mortinatalité (taux)** : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

**OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen)** : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : [www.onderwijsinbrussel.be](http://www.onderwijsinbrussel.be)

**Population active :** la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

**Population officielle :** ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

**Population scolaire :** population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

**Première couronne :** dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

**Quartiers :** les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

**Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»):** rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019

	Taux d'incidence standardisé (1) Schaerbeek (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Schaerbeek	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Schaerbeek
<b>Hommes</b>						
Poumons-bronches	128,1	[108,6 ; 147,6]	106,6	[101,2 ; 111,9]	126,4	[108,0 ; 144,9]
Prostate	139,6	[118,5 ; 160,8]	165,5	[158,7 ; 172,4]	83,8	[71,5 ; 96,2]
Colorectal	95,4	[78,1 ; 112,7]	86,5	[81,6 ; 91,3]	112,0	[92,6 ; 131,3]
<b>Femmes</b>						
Sein	192,6	[172,3 ; 212,8]	185,2	[179,2 ; 191,2]	105,1	[94,4 ; 115,8]
Colorectal	61,5	[49,6 ; 73,4]	58,4	[55,0 ; 61,8]	105,7	[85,8 ; 125,7]
Poumons-bronches	51,2	[40,1 ; 62,3]	50,5	[47,2 ; 53,7]	98,1	[77,3 ; 119,0]

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.  
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

**Registre d'attente :** registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

**Revenu d'intégration sociale (RIS) :** le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : [www.ocmw-info-cpas.be](http://www.ocmw-info-cpas.be)

**Revenu équivalent médian par habitant après impôt :**

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

**Secteurs statistiques :** les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

**Services administratifs et de soutien (N) :** ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

**Services lourds aux entreprises (G-46 & H) :** ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

**Seuil de risque de pauvreté :** à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

**Siège social :** établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

**Standardisation (pour l'âge) :** les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

**Statistiques fiscales :** ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

**Solde migratoire d'entreprises :** différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

**Taux d'activité :** pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Taux d'emploi :** pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Taux de chômage :** pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

**Taux de couverture de l'accueil :** nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

**Taux de natalité :** le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

**UE-14 (hors Belgique) :** Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

**UE-13 :** Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

**Unités d'établissement :** une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

# ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

<b>Actiris</b>	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
<b>AIM</b>	Agence InterMutualiste	<b>OKAN</b>	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
<b>BCSS</b>	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	<b>ONE</b>	Office de la Naissance et de l'Enfance
<b>BIM</b>	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	<b>ONEM</b>	Office National de l'Emploi
<b>BPL</b>	Bruxelles Pouvoirs Locaux	<b>ONP</b>	Office national des Pensions
<b>Bruprev</b>	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	<b>ONSS</b>	Office national de sécurité sociale
<b>COCOM</b>	Commission Communautaire Commune	<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>CPAS</b>	Centre public d'action sociale	<b>PRAS</b>	Plan Régional d'Affectation du Sol
<b>DB</b>	Décibels	<b>RN</b>	Registre national
<b>DEI</b>	Demandeurs d'emploi inoccupés	<b>RIS</b>	Revenu d'intégration sociale
<b>ERIS</b>	Équivalent au revenu d'intégration sociale	<b>SLRB</b>	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
<b>EU-SILC</b>	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	<b>SPF</b>	Service public fédéral
<b>GRAPA</b>	Garantie de revenu aux personnes âgées	<b>SPP</b>	Service public fédéral de programmation
<b>HORECA</b>	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	<b>SPRB</b>	Service public régional de Bruxelles
<b>IBSA</b>	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>INAMI</b>	Institut national d'assurance maladie-invalidité	<b>UE</b>	Union Européenne
<b>IPP</b>	Impôt des personnes physiques	<b>ULB</b>	Université libre de Bruxelles
<b>MENA</b>	Mineur étranger non accompagné	<b>VUB</b>	Vrije Universiteit Brussel
		<b>WSE</b>	Steunpunt Werk en Sociale Economie

# EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

[www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

[www.vivalis.brussels](http://www.vivalis.brussels)

# BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article\\_3\\_-\\_hub\\_-\\_vf\\_final.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf)

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Schaerbeek*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles* n°5, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

# Zoom sur les communes : Schaerbeek

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

[www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)  
[www.vivalis.brussels](http://www.vivalis.brussels)